

VILLE DE MARSEILLE

MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^e et 14^e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

**Procès-verbal in extenso de la Séance du 22 octobre 2015
CENTRE D'ANIMATION SAINT-JOSEPH- 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE**

La Séance est ouverte à 14 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, chers collègues bonjour. Je vais procéder à l'appel. Merci au public d'être là et aux responsables de CIQ s'il y en a, et aux élus d'accomplir leur devoir.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation des comptes rendus in extenso des séances des 25 juin et 10 septembre 2015

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur ces comptes rendus ?

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, je voudrais profiter de votre demande de quitus sur le dernier procès-verbal du Conseil d'Arrondissements pour vous répondre ainsi qu'aux élus de l'UMP, vous qui vous êtes fait des gorges chaudes dans le précédent Conseil d'Arrondissements en tenant, pour les uns, des propos calomnieux et des mensonges à mon égard, et puis vous aussi, Monsieur le Maire, vous qui vous êtes exprimé dans ce Conseil sur le recours de vos deux Adjoints, alors candidats malheureux aux élections départementales sur le canton des Olives remporté par M. MASSE et Mme TRANCHIDA.

Je ne m'étais pas exprimée jusqu'alors, Monsieur le Maire, vous avez pu le noter, par respect de l'attente de la décision du Tribunal de Grande Instance de Marseille. Monsieur le Maire, vous avez été deux fois jugé par vos électeurs lors de l'élection et puis par la Justice en première instance. Pour notre part, les deux élus au Conseil Départemental... On m'a appris, Monsieur le Maire, toujours, à respecter les citoyens, les électeurs, les instances de l'Etat. J'ai reçu une éducation républicaine, certains devraient sûrement s'en inspirer. Mais puisque vous avez pris la peine d'en parler dans un Conseil d'Arrondissements qui était au mois d'avril, un des Conseils d'Arrondissements où j'étais absente, et il ne faut jamais être absente car vous attendez ces moments-là, autant vous, autant l'UMP, pour lancer des mensonges... Vous direz à M. MIRON que cela ne va pas arranger ses affaires s'il continue sur cette même lignée, mais je tenais vraiment à apporter cette précision. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE, d'avoir pris la parole pour ne rien dire ! J'attendais la chute, mais je n'ai rien entendu sur le fond ni sur la forme des résultats des élections. Sachez qu'il y a quand même la possibilité d'aller d'un recours en cassation, mais nous nous conformons aux résultats lorsqu'ils sont jugés honnêtes et sincères. Le Tribunal a déjà rendu son avis, nous nous y conformons. Il y a la possibilité d'aller en appel, puis en cassation, comme Mme ANDRIEUX qui en cassation a été condamnée à un an de prison ferme ! C'est bien de recadrer les situations. C'est bien de recadrer un petit peu la situation dans laquelle vous vous trouvez et je crois quand même que vous n'êtes pas...

(Réflexion de Mme MASSE, sans micro)

Monsieur RAVIER.- La tradition républicaine, Mme MASSE, veut que lorsque le Maire s'exprime, vous ayez la courtoisie, à défaut de tradition, la bienséance, l'éducation de le laisser parler. Je tâcherai d'être bref. Le fait est, Mme MASSE, quand même, que vous n'êtes pas la représentante d'un mouvement politique qui est en mesure de donner des leçons. Pour pouvoir monter au cocotier, il faut avoir le caleçon propre, et dans ce secteur, dans cette circonscription, vous êtes quand même assez mal placée pour faire la leçon aux autres ! Alors, votre frère a remporté l'élection dans des conditions que nous jugeons contestables. Le Tribunal ne l'a pas entendu ainsi, mais c'est notre droit de le penser encore, à moins qu'il soit interdit de penser maintenant, puisqu'il est interdit de dire et de faire, il sera bientôt interdit de penser dans la République Socialiste que vous

nous imposez chaque jour ! Alors, nous avons quand même le droit d'estimer que la sincérité du scrutin n'a pas été au rendez-vous, et ce n'est pas pour cela que l'on va faire un coup d'État au Conseil Départemental.

Ce que nous avons quand même observé à l'occasion de ces élections, c'est qu'après un an de présence, nous avons gagné 8 ou 10 points en termes de voix et que seul contre tous, le Front National n'a pas réussi à battre le candidat du PS et du Front de Gauche, de l'UMP, de l'UDI, du MODEM, et j'en passe, et élus républicains nous étions seuls face à l'ensemble de la classe politique. Mais dans ce canton, nous avons réalisé, avec M. DUDIEUZERE et Mme MUSTACHIA, 49,75 % : ce n'est pas si mal face à l'armada et à celui qui était encore le Président de 13 Habitat et qui... quelques moyens de persuader les électeurs de se mobiliser !

(Réflexion de Mme MASSE, sans micro)

Monsieur RAVIER.- Est-ce que j'ai le droit de penser et de m'exprimer ? A moins que la Police et la pensée socialiste en soient à ce niveau-là, ce qui ne devrait pas tarder. Le vote a eu lieu pour les élections départementales, les élections régionales se profilent et nous en reparlerons au Conseil qui suivra ce vote du mois de décembre.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce devait être un Conseil traditionnel, donc je n'ai pas... mais là, vous avez fait une erreur. C'est que je peux tout entendre, et même si mes collègues ne sont pas là aujourd'hui ils partagent mon avis, c'est qu'à aucun moment on ne peut être associés, assimilés, ou supposer qu'il y ait une accointance quelconque entre le parti Marseille en Avant, l'UDI, les Républicains, et la famille MASSE sur le 13-14 ! Ceci, je ne le laisserai jamais le dire, ce n'est pas possible, c'est inconcevable ! Je vous remercie !

(Vives réprobations de Mme MASSE)

Monsieur RAVIER.- Mme MASSE, s'il vous plaît, il ne faut pas s'énerver là-dessus. Personnellement je n'ai jamais parlé de la famille MASSE, mais de soutien au candidat Socialiste que vous avez adopté dans une neutralité bienveillante, M. AIRAUDO. Moi, je n'ai pas parlé de famille ou de qui que ce soit, mais bien de l'alliance officielle ou officieuse, mais tout aussi efficace, du soutien de l'un et de l'autre, vous deux ne formant en réalité qu'un seul et même bloc, ce n'est plus l'UM-PS, c'est le LR-PS, je crois.

M. AIRAUDO, vous estimez que vous n'avez aucun soutien attaché à la famille MASSE. De mémoire, votre soutien au parti Socialiste a été très clair dans un autre canton puisque M. SANTELLI a appelé à voter Socialiste. Lui, il a eu "l'honnêteté" d'annoncer ce que vous avez, vous, demandé de façon moins publique, afin de faire battre nos candidats. Mais nous en tirons quand même une grande satisfaction d'avoir largement progressé depuis les élections municipales de 2014 !

Maintenant, on va quand même commencer le Conseil d'Arrondissement.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, sur le procès-verbal lui-même, j'ai quelques remarques à formuler. Je ferai d'abord une remarque de forme, nous sommes le 22 octobre et nous avons le procès-verbal du mois de juin. Ne serait-il pas possible d'avoir le procès-verbal en temps et en heure quelques semaines après le Conseil d'Arrondissements ? Cela nous permettrait de l'avoir... *(inaudible car saturation et sifflement du micro)*.

Monsieur le Maire, on vous connaissait spécialiste en histoire contemporaine et ancienne, mais en relisant les comptes rendus je me suis aperçu que vous êtes aussi spécialiste en langue étrangère Outre Méditerranée puisque je note, quand je relis vos propos : "on a bien compris que pour les quartiers il y aurait *walou*", c'était vos propos. Je voulais simplement signaler que *walou* s'écrit avec un "w" soit W-A-L-O-U, et non pas "oualou". Ensuite, Monsieur le Maire, sur la page 14, là aussi, il y a quelques propos qui me sont prêtés où il y a quelques fautes de frappe... *(sifflement du micro)* Monsieur le Maire, je vais parler sans micro.

Donc il y a quelques fautes de frappe en page 14 où il est indiqué à un moment donné, je cite : "*Donc ce PEDI, j'ai été vraiment surpris en lisant les banalités affligeantes qui y étaient indiquées. Je ne comprends pas que ni à la fois la Culture ni la (Convention) n'aient été associées à ce PEDI...*" "Ni la culture, ni (la convention)", cela ne veut pas dire grand-chose ! Il convient de lire : "*ni la culture ni le sport*". Et : "*Aujourd'hui, il semblerait que seules deux fédérations de l'éducation populaire, IPA et les AIL, aient répondu aux appels d'offres.*" Je le dis simplement pour ne pas que cela reste dans le compte rendu : c'est l'ISFAP en fait, et les AIL. C'est juste pour rétablir quelques petites fautes de frappe pour que les comptes rendus soient "*nickel*".

Et ma remarque initiale, que l'on puisse les avoir en temps et en heure et pas quatre mois après, ce serait plus intéressant.

Monsieur RAVIER.- Mais M. MARI, tout le monde le souhaite. Merci pour ces pertinentes remarques et en particulier pour "Walou" ! Je vois que vous maîtrisez la langue d'Outre Méditerranée, comme vous dites...

Monsieur MARI.- ...Comme M. MAURY.

Monsieur MAURY.- Sémantiquement, je ne suis pas d'accord avec vous, on en discutera ailleurs !

Monsieur RAVIER.- Politiquement correct, quand tu nous tiens ! Même vous, M. MARI, vous êtes victime du terrorisme qui veut qu'il ne faut pas prononcer certains mots : vous pourriez dire "*en langue arabe*" ! Ne vous inquiétez pas, ce ne sera pas porté à votre passif et vous ne serez pas soupçonné de xénophobie ou autre ! Oui, "walou", on le dit dans les quartiers, c'est "non", mais personnellement je ne sais pas l'écrire, et Madame la sténotypiste fait ce qu'elle peut avec ses dix doigts, elle n'en a pas 20.

Ensuite, il y a fort à parier que la personne qui a tapé ce compte rendu ne maîtrisait pas l'ange d'Outre Méditerranée, peut-être avait-elle le seul tort de savoir parler et écrire français, et de nos jours ce n'est pas si mal ! Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lui faire un procès pour cela.

Et encore une fois, Madame la sténotypiste a beaucoup de travail, je la vois au Conseil Municipal, je la vois ici et je suppose, et je suis même certain qu'elle ne peut pas transmettre son travail dans des délais que nous souhaiterions, que nous souhaitons tous et qu'il s'enchaîne un retard qui fait que, comme les années précédentes dans ce Conseil, j'ai pu l'observer, les comptes rendus arrivent bien tard.

Mais les moyens qui sont mis à la disposition des Mairies de Secteur, et nous allons sans doute en reparler, sont tellement à la baisse –alors M. MARI, "à la baisse", c'est en français, ne croyez pas autre chose– que nous en sommes réduits à avoir des comptes rendus quatre mois après. Mais personne ne doute, et je n'espère pas vous, M. MARI, de la qualité du travail et de l'implication fournie par Madame la sténotypiste ici présente. Cela méritait quand même d'être rappelé.

Avec les corrections de M. MARI, LES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DES SEANCES DES 25 JUIN ET 10 SEPTEMBRE 2015 SONT APPROUVES A L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 15-92 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7° Secteur de Marseille et l'Association du Tennis Club de Château-Gombert", sise 89 rue Paul Langevin - 13013 – Marseille.

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet une convention d'objectifs entre la Mairie du 7° Secteur de Marseille et l'Association du Tennis Club de Château-Gombert située 89 rue Paul Langevin 13013 Marseille.

Conformément à la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, modifiée par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Conseil d'Arrondissements gère les équipements de proximité visés à l'article 10 de la loi susvisée. La liste des équipements sous la responsabilité de la Mairie du 7° Groupe fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal de Marseille et d'un inventaire mis à jour chaque jour chaque année. Je vous laisse le soin de lire la suite du rapport.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre au vote ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je ferai deux remarques, une pour vous et une pour le groupe UMP, dit Les Républicains. Vous faites référence dans chacune de vos conventions d'objectifs au Comité d'Initiatives et de Consultation d'Arrondissements, appelé plus communément CICA. Or depuis le début de la mandature, Monsieur le Maire, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas réuni une seule fois le CICA. Ou alors, vous n'avez pas invité les élus de l'opposition aux réunions de CICA. Donc, que pouvez-vous déjà nous indiquer ? Quand allez-vous réunir le CICA ? Ou est-ce que vous l'avez déjà réuni ?

Et autre point, qui s'adresse plus à nos collègues de la majorité municipale : lors d'un dernier Conseil d'Arrondissements, M. MIRON s'était engagé à poser la première pierre des travaux du Tennis de Château-Gombert avant la fin de l'année. Et comme la fin de l'année approche, est-ce qu'il y a une date d'inauguration qui a été fixée ? Et est-ce que l'ensemble des élus républicains de cette assemblée seront invités ? Et pas comme pour le stade de la Busserine où on a fait deux fois l'inauguration, la première fois on a reçu une invitation à 16

h 20 pour 17 h, et pour la deuxième on n'a pas reçu d'invitation du tout ! Donc, M. AIRAUDO, en l'absence de votre "*leader maximo*", êtes-vous capable de nous apporter des explications ? (*Quelques réflexions dans la salle*)

Monsieur AIRAUDO.- Je vais répondre à nos amis dits "*Socialistes*". Pour tout ce qui concerne le sport, je ne suis pas Adjoint au sport, donc si vous avez des demandes vraiment précises, des plaintes par rapport aux invitations ou pas, vous pouvez prendre votre plume, comme vous l'avez fait pour Maryse JOISSAINS et la Métropole, et écrire à M. MIRON ! Je ne suis pas son bureau des doléances !

Monsieur MARI.- Je lui ai écrit, mais il ne répond pas !

Monsieur AIRAUDO.- C'est dommage, mais je pense que vous n'avez pas dû mettre les formes puisque généralement il répond, sauf à certains, mais en général il répond !
Et pour ce qui concerne la première pierre, normalement c'est prévu, si le calendrier n'est pas changé, fin 2015 début 2016.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. AIRAUDO. Pour ce qui est des invitations, M. MARI... Vous vouliez intervenir, M. JOSHUA ?

Monsieur JOSHUA.- Non, c'est juste qu'il est possible que l'on n'ait pas précisé de quelle fin d'année il s'agissait ! Evidemment ! Parce que cela peut être 2016, 2017, 2018. Quand ce sera à la fin d'une année, cela pourra peut-être se faire.

Monsieur RAVIER.- M. AIRAUDO a dit fin 2015, début 2016. C'est bien ce que vous avez dit ?

Monsieur AIRAUDO.- Elles n'ont pas été communiquées.

Monsieur RAVIER.- Pour ce qui est des invitations, M. MARI, si cela peut vous rassurer, vous avez reçu une invitation pour la première inauguration...

Monsieur MARI.- A 16 h 20 pour 17 h !

Monsieur RAVIER.- ...Nous, nous ne l'avons pas reçue ! J'ai contacté le protocole, qui a le dos large. Il faut remercier M. CARAPLIS d'être un grand diplomate et il a pris sur lui en voulant me faire croire que c'était un problème d'imprimerie, la raison pour laquelle je n'avais pas reçu, moi, le Maire de Secteur et mes Adjointes, les élus en général, d'invitation à assister à cette inauguration. Donc, pour avoir contacté le Directeur de Cabinet de Monsieur le Sénateur-Maire d'abord, c'est M. CARAPLIS qui a bien voulu prendre sur lui. Et puis, finalement, nous avons été invités en dernière minute.

Et pour ce qui est de la seconde inauguration, contradictoire dans les termes, eh bien, là, pas d'invitation du tout non plus ! Il n'y a pas de souci, ce complexe va être débaptisé pour être rebaptisé Complexe Richard MIRON, c'est le sien, peut-être rien qu'à lui, c'est son jouet, c'est son caprice. Comme il n'est pas présent, je ne vais pas en rajouter, mais on commence à connaître les méthodes de M. MIRON !

Monsieur MARI.- Et on peut préciser, Monsieur le Maire, que la Ville de Marseille qui était partenaire du projet n'était pas le seul financeur !

Monsieur RAVIER.- C'est certain ! C'est surtout l'ANRU et les contribuables nationaux, pas seulement marseillais, qui ont mis la main à la poche. Mais ce sont les méthodes de celui que vous avez qualifié de "*leader maximo*", et qui consistent à faire ce qu'il veut, quand il veut, où il veut, sans en rendre compte, sans demander si l'on est d'accord, si c'est pertinent ou pas. Ceci, c'est sa méthode de travail, nous avons vu ce que cela a donné, n'est-ce pas, Mme MASSE, à l'occasion de l'élection départementale.
Sur les CICA, il s'agit d'un organe consultatif, nous ne sommes pas obligés de les consulter ou de les réactiver...

Monsieur MARI.- ...4 fois par an, c'est dans la loi !

Monsieur RAVIER.- Eh bien nous allons être hors la loi alors ! Nous verrons s'il est utile de le faire, si la loi nous y contraint. Si la loi nous y contraint, pourquoi pas ? Il y a des CICA qui sont sans doute intéressants, d'autres moins, de l'aveu même de certains qui y siégeaient tant bien que mal.

Je crois déjà à la démocratie représentative, plutôt que participative à tout crin. A un moment donné, ce sont les élus qui doivent prendre des décisions. A créer des strates ainsi, c'est nécessaire de consulter et nous le faisons. Il y a déjà les CIQ, c'est sur ces organismes, sur ces associations que nous nous reposons. Comme d'ailleurs le rappelle le Maire de Marseille lui-même : l'importance, la pertinence de l'implication bénévole de ces CIQ. Est-il nécessaire de rajouter une couche avec ces CICA ? L'expérience démontre que ce n'est pas vraiment une réussite. Alors il est vrai que nous avons préféré travailler de concert avec celles et ceux qui ont une vraie expérience sur le temps et dans leur quartier. Ce sont les CIQ qui, encore une fois, ont tout le soutien réciproque de ces associations de bénévoles, je le rappelle.
Je mets aux voix ce premier rapport après 30 minutes de Conseil !

LE RAPPORT N° 15-92 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport distribué en séance - Rectificatif reçu le 20-10-2015

RAPPORT N° 15-28333-DSG - 15-93 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL – SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS – Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur. (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Ce rapport n°15-93 7S est la révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur. Vous avez le document sous les yeux, vous pouvez observer qu'un certain nombre d'équipements décentralisés ont été recentralisés, le stade du Merlan par exemple, dont on nous dit qu'il ferait plus d'un hectare, raison pour laquelle on ne nous l'attribuerait plus. Je ne suis pas allé vérifier décamètre à la main, mais il faudrait quand même que ce soit vérifié par tous.

Nous avons été informés de cette recentralisation par mail, un vendredi soir, toujours les méthodes chères à l'Adjoint au sport, qui consistent à mettre tout le monde devant le fait accompli la veille du week-end. Et on apprécie là l'homme de dialogue et de débat !

Et un certain nombre d'équipements que nous entretenons, parce que si nous ne le faisons pas personne ne le ferait. Et ils ne nous sont pas attribués, ils ne sont pas décentralisés, mais il faut bien que quelqu'un les entretienne puisque la Mairie Centrale ne le fait pas ! Alors, nous avons demandé la décentralisation de cette gestion de façon officielle, pour avoir bien sûr le financement qui va avec. Ce n'est pas que nous aimons travailler, nous aimons faire ce que nous faisons, et il faut entretenir ces équipements, mais cela nécessite des moyens humains et donc financiers. Mais la Mairie Centrale nous refuse ces moyens et nous laisse nous débrouiller depuis fort longtemps. Mais nous n'avons pas abandonné depuis le mois de mars ce devoir de servir l'intérêt général en entretenant les locaux comme celui du bureau du stade Mallet. Il est vrai que ce stade va être supprimé par le passage de la LINEA.

Par contre, on nous a attribué le Skate Parc de Saint-Mitre. C'est bien de nous l'attribuer puisqu'il va être supprimé dans un an ou deux par ce passage de la LINEA, Mme VASSAL, Présidente du Conseil Départemental, n'ayant toujours pas répondu à ma demande d'entretien pour évoquer avec elle ce projet de LINEA et pour l'améliorer. Car, là, par exemple, il va faire raser l'école, raser le Centre d'animation et supprimer notre Skate Parc, c'est quand même dommage d'avoir face à nous le mur du silence ! Mais on a quand même eu ce mur d'escalade, mais les loges de la Bastide Saint-Joseph rénovées à grands frais par la Mairie de Secteur il y a quelques années, ce n'est pas M. MARI qui me contredira...

Monsieur MARI.- Avec la réserve parlementaire de Madame la Députée.

Monsieur RAVIER.- Ces loges qui sont une réussite et qui accueillent des expositions de toute nature et qui accueillent les mariages en ce moment. Donc on a bien fait de les rénover. Et encore une fois, quand on dit que c'est une réussite, c'est une réussite, je ne vais pas nier l'évidence. Donc cet entretien des loges qui font pourtant partie de la Bastide, qui est la propriété de la Mairie Centrale, eh bien c'est nous qui les avons rénovées, c'est nous qui l'entretiens, mais à nos frais, alors que cela appartient à la Mairie Centrale, qui n'a donc pas voulu décentraliser pour ne pas financer cet entretien.

Il en est ainsi de nombreux autres plateaux sportifs et équipements de toute nature. Vous avez les documents sous les yeux : le plateau sportif Rose Rollandin, le plateau sportif école Saint-Théodore, le plateau sportif du stade des Chutes Lavie, où le Club du Burrel s'est installé.

Donc nous entretenons, mais sur nos propres deniers. C'est quand même dommage que la Mairie Centrale laisse les Mairies de Secteur se débrouiller avec le peu de moyens dont elles disposent. Et si l'on en croit, mais il

n'est peut-être pas trop tard pour que le Maire de Marseille change d'avis d'ici lundi, on va être mis à la diète davantage !

Donc, je vous confirme que la Mairie de Secteur entretiendra bien et continuera à entretenir non seulement ce dont elle est responsable, mais aussi ces plateaux sportifs et tous ces équipements qui ne nous sont pas décentralisés, pour lesquels nous ne recevons aucun euro, mais dans l'intérêt général, dans l'intérêt des enfants, dans l'intérêt des parents, des utilisateurs de ces structures, eh bien, nous ferons le maximum avec le peu de personnel que nous avons.

Madame MASSE.- Merci, Monsieur le Maire. Je parle d'équipements de proximité proposés sur les copropriétés communales, le plateau sportif quartier des Olives, école désaffectée, et je lis l'adresse : "147, avenue de la Croix Rouge". Donc, je ne comprends pas. Le plateau sportif quartier des Olives école désaffectée, ce serait celui qui est plein d'herbe en ce moment, derrière la maternelle des Olives, et je pense que ce n'est pas lui parce que ce n'est pas la bonne adresse, et au 147 avenue de la Croix Rouge, je ne comprends pas, l'école désaffectée je la vois, le plateau sportif... Est-ce que vous me comprenez ? L'avenue de la Croix Rouge, l'école désaffectée de la Croix Rouge, je vois très bien où elle se situe, mais je ne vois pas de plateau sportif !

Monsieur RAVIER.- Je n'en vois pas non plus.

Madame MASSE.- Maintenant, il y a un plateau sportif bien sûr, oui, mais aux Olives, désaffecté, oui.

Monsieur RAVIER.- Il est possible qu'il y ait eu une erreur.

Madame MASSE.- Mais c'est quand même important, parce que pour ce plateau sportif des Olives qui est désaffecté, le CIQ, les habitants des Olives demandent depuis des années et des années que la Mairie de Marseille fasse basculer ce terrain à MPM, encore aujourd'hui, pour pouvoir faire un parking. Mais je ne vois pas du tout où est ce plateau sportif à côté de cette école désaffectée qui, elle, existe bien. M. AIRAUDO, vous pouvez me répondre ?

Monsieur RAVIER.- Je vous apporterai des éclaircissements rapidement, pas dans quatre mois, mais dans quelques jours, il n'y a aucun souci.

Madame MASSE.- Merci.

Monsieur MARI.- Veuillez m'excuser, je viens de voir qu'il y a aussi encore peut-être une autre erreur sur l'inventaire. Je peux vous le signaler ?

Monsieur RAVIER.- Je vous en prie !

Monsieur MARI.- Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais en regardant la délibération de la Mairie Centrale, on nous parle de retrait à l'inventaire du Centre municipal d'animation des Oliviers A, et dans la délibération de la Mairie de Secteur, je ne le vois pas apparaître. Est-ce que c'est un oubli ?

Monsieur RAVIER.- Le Centre des Oliviers A nous est retiré.

Monsieur MARI.- Mais dans la délibération que vous avez enrôlée, la vôtre, cela n'apparaît pas. Donc quel est le statut ? Est-ce que c'est parce qu'après discussion avec la Mairie Centrale vous l'avez à nouveau récupéré ?

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas nous qui l'avons demandé, c'est la Mairie Centrale.

Monsieur MARI.- Et la Mairie Centrale vous l'a récupéré.

Monsieur RAVIER.- Elle l'a retiré, mais c'est un fait ! Il n'y est peut-être pas, c'est regrettable, mais...

Monsieur MARI.- ...Donc ce n'est pas vous qui avez demandé la recentralisation de l'équipement.

Monsieur RAVIER.- Non, ce n'est pas nous qui l'avons demandé, ceci est absolument certain. Dans le rapport, non pas dans les tableaux, mais dans sa présentation, vous pouvez lire : "Le Conseil d'Arrondissements prend également acte d'une incongruité, le retrait du CMA Les Oliviers, alors que le Centre voisin Les Mimosas est maintenu dans l'inventaire". Donc c'est précisé non pas dans les tableaux, mais dans la présentation, et vous aurez donc compris, je vous le confirme, que ce n'est pas une volonté de la Mairie de Secteur de se voir retirer la gestion de cette structure.

Monsieur MARI.- Mais alors, on vous l'a retirée, pourquoi ? Parce que vous n'avez pas fait de travaux pendant toute l'année alors que vous en aviez la gestion ? C'est peut-être cela.

Monsieur RAVIER.- Non, évidemment pas ! Les travaux, ce n'était pas à nous à les faire ! Les locaux appartiennent à HMP. Ce sont les locaux qui ont brûlé, c'est bien de ceux-là dont il s'agit, un incendie volontaire, un incendie criminel dont les auteurs n'ont toujours pas été arrêtés. L'incendie de ce Centre d'Animation et du local qui abritait l'association caritative, le Secours Populaire, manifestement, et je vous l'avais déjà dit à l'occasion d'un précédent Conseil d'Arrondissements, il y avait notre Centre d'Animation, l'association Le Secours Populaire, la boulangerie et la mosquée. Il ne reste plus que la boulangerie et la mosquée, dont on sait très bien qu'elle est tenue par des Salafistes, cela n'a pas l'air de beaucoup interpellé le Maire de Marseille. Mais les locaux que nous utilisions sont la propriété d'HMP, que nous avons alerté. Alors rendons à César ce qui est à César et à HMP ce qui est à HMP ! Si HMP n'a pas fait les travaux, des réunions techniques ont eu lieu, ce n'est pas à la Mairie de Secteur de faire les travaux, d'autant que, là, vraiment, cela nous coûterait beaucoup trop cher, nous n'avons pas les moyens.

Et entre nous soit dit, je l'avais déjà exprimé, les travaux terminés, si tant est qu'ils le soient un jour, je m'interroge déjà et je me serais d'autant plus interrogé sur le retour éventuel de la Mairie de Secteur pour cette structure, sachant qu'il y a eu un incendie volontaire pour dégager le terrain, parce qu'à cet endroit-là, c'est "Chichon et Cie", un seul commerce, il y a la boulangerie et la vente de shit, comme commerces ! Et manifestement, la présence de la Mairie de Secteur n'est plus tolérée !

Alors, là ils ont incendié les locaux sans qu'il n'y ait eu d'agent à l'intérieur. La prochaine fois, ils vont nous faire quoi ? Une rafale de kalachnikov avec des agents à l'intérieur ? Il faut y penser aussi à cela, il ne faut pas ouvrir pour ouvrir, il faut ouvrir si c'est tenable. Je n'ai pas envie d'avoir un mort sur la conscience, un agent, un parent, un enfant, parce que l'on se serait obstiné à ouvrir pour ouvrir.

Il faut ouvrir, premièrement, à condition que les travaux aient été effectués par HMP et, deuxièmement, si c'est tenable. On n'en est même pas au premier point. Mais ce n'est pas de la responsabilité de la Mairie de Secteur.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, juste un mot à ce sujet. Vous vous rappelez que je vous avais indiqué que dans la mandature précédente nous faisons des travaux dès qu'il y avait des actes de vandalisme, puisque malheureusement vous n'êtes pas le premier Maire à subir ce type d'acte de vandalisme. La conséquence, c'est que pendant un an l'équipement a été fermé, la conséquence c'est que l'on vous le retire d'office. Et après, vous allez pleurer dans quelques instants pour nous dire que votre dotation a baissé. Bien sûr, la dotation a baissé puisque vous n'avez pas utilisé un équipement. Donc, le mauvais calcul que vous avez fait : si vous aviez fait les travaux d'office, peut-être que le coût de ces travaux aurait été inférieur au montant de la dotation que l'on vous enlève pour l'équipement aujourd'hui.

Donc, non seulement, le service public n'a pas repris place, mais ensuite vous avez quelques instants, pour faire les pleureuses et pour dire : "ma dotation a baissé". Donc, aujourd'hui, vous avez perdu sur les deux tableaux : un équipement n'est pas ouvert, l'équipement est transféré d'office et vous perdez une dotation. Donc mauvais calcul ! Mais, ceci, c'est l'expérience, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- On ne va pas entamer un débat chaque fois. Mais sachez, M. MARI, que je ne pleure pas ! Je fais des constats désolés, désolants, consternants, mais je n'ai pas pour habitude de pleurnicher.

Les faits sont là. Vous ne pouvez tenir la Mairie de Secteur pour responsable de cette situation. Les deniers publics sont trop précieux pour les gaspiller. Un euro est chaque jour plus important désormais. Je ne vais pas, alors que ce n'est pas à nous de le faire, déjà, ce n'est pas à nous de le faire !

Si vous avez une critique à apporter sur ces travaux qui n'ont pas été effectués, c'est à HMP, au Maire de Marseille qu'il faut la faire ! Mais il est vrai qu'en ce moment, je ne sais pas, vous allez peut-être prendre votre carte chez LR puisque après vous avoir vu dans La Provence utiliser le même vocabulaire que le Maire de Marseille pour apostropher Madame le Maire d'Aix, on pourrait croire que vous avez franchi la ligne !

Mais encore une fois, il faut que les responsables prennent leurs responsabilités. Dans cette affaire, il y a des crapules, déjà, qui ont mis le feu à ce Centre. Elles n'ont pas été arrêtées et elles ont saccagé le bureau du directeur de l'école.

Monsieur MARI.- J'étais là le jour même !

Monsieur RAVIER.- Il est vrai que je vous ai vu arriver sur la fin. Et les responsables, les crapules, ce serait qu'ils soient arrêtés ! Tout le monde, dit-on, les connaît dans le quartier, mais comme ils sont à la tête du réseau, personne n'ose parler.

Deuxièmement, c'est HMP à qui il faut faire la leçon, pas à la Mairie de Secteur. La Mairie de Secteur a trop peu de moyens pour les gaspiller. Et je vous le dis : je ne vais pas gaspiller des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros, au nom du service public. Si le service public n'est plus possible, s'il met en danger les utilisateurs potentiels de ce service, eh bien moi, je m'y refuse ! Vous voulez ouvrir pour ouvrir ! Prenez vos responsabilités, moi je prends les miennes ! Mais encore une fois, le responsable, ce n'est pas moi.

Et quant à votre expérience, M. MARI, je vous rappelle qu'elle vous a menés au résultat que vous avez connu au mois de mars 2014 !

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28333-DSG - 15-93 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche ne participant pas au vote.)

Rapport distribué en séance

RAPPORT N° 15-28332-DGS – 15-94 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Dotations financières 2016 allouées aux Mairies de Secteurs. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Il s'agit là des dotations financières 2016 allouées aux Mairies de Secteur par la Mairie Centrale. La dotation financière est composée comme vous le savez de la dotation de gestion locale et de la dotation d'investissement.

Pour ce qui est de la dotation d'investissement, c'est la loi, c'est 2 euros par habitant. Donc 150 000 habitants, 304 944 euros. Il est quand même dommage que dans ce cas-là nous ne puissions pas comptabiliser les clandestins, cela nous aurait permis d'obtenir une dotation supérieure. Mais c'est comme ça. Donc 304 944 euros pour la dotation d'investissement, on ne peut y revenir tant que la loi ne change pas.

Et la Dotation de Gestion Locale, avec les deux parts que je ne détaille pas pour ne pas alourdir les débats. Toujours est-il que la Mairie de Secteur subit la catastrophique gestion financière de la Ville après 19 ans et même 20 ans de règne.

Il est évident, pour tous, désormais, que la Ville de Marseille est en quasi-faillite et qu'elle est obligée ou qu'elle se croit obligée de puiser dans les toutes petites poches des Mairies de Secteur et notamment de la nôtre, pour financer ce qui est clairement explicité, les rythmes scolaires en particulier.

Je ne vais pas rentrer dans le détail. Mais puisque nous bénéficions a priori d'un matelas d'environ 1 million d'euros, la Mairie de Marseille estime que cet argent n'ayant pas été utilisé il peut être utilisé ailleurs, et que cela ne nuira pas à la gestion et aux actions menées dans ces 13^e et 14^e arrondissements. Ce qui est évidemment une vue de l'esprit et qui peut mettre notre Mairie de Secteur en grande difficulté financière.

Donc nous contestons à la fois le fond et la forme. Sur la forme, je me réserve le droit d'interpeller Monsieur le Sénateur-Maire de Marseille. Mais quant au fond, cette vision tronquée qui voudrait que nous bénéficions d'un million à ne pas savoir qu'en faire, en réalité c'est une somme qui est déjà engagée pour payer des fournisseurs ou des créanciers, et il faut toute la gymnastique intellectuelle et budgétaire des Services Centraux pour nous faire croire que nous roulerions sur l'or et pour mieux masquer que la Mairie de Marseille n'a plus un sou en caisse. Pour en arriver à racketter les Mairies de Secteur, c'est que vraiment, vraiment, on craint de plus en plus la mise sous tutelle par le Préfet !

Observer que cet argent va servir en partie à financer la réforme des rythmes scolaires, c'est tout à fait extravagant ! Ces rythmes scolaires, leur mise en place a été, je vous le rappelle, totalement centralisée par la Ville. Elle n'a absolument pas voulu du concours des services des Mairies de Secteur et en particulier de la nôtre, pour organiser, vous vous en souvenez, l'année dernière et cette année, ces activités en contactant les associations via nos Services, qui sont là depuis des années et qui connaissent parfaitement le territoire, et les associations sérieuses, pas celles qui vous conduisent à être condamné à un an de prison, bien sûr ! Il y en a quand même qui sont sérieuses, la grande majorité.

Donc la Mairie Centrale n'a pas voulu écouter les Mairies de Secteur. Elle n'a pas voulu écouter la Mairie des 13^e et 14^e arrondissements, elle a gardé le bébé pour elle. Et aujourd'hui, elle voudrait nous faire payer son incurie, son incapacité à appliquer la loi, car les rythmes scolaires, ce n'est pas M. MARI qui me contredira, ce n'est pas sorti du chapeau du jour au lendemain ! Le Maire de Marseille était bien conscient qu'il allait devoir y venir et que cela avait un coût.

Eh bien, le Maire de Marseille s'est obstiné non seulement à rejeter ces nouveaux rythmes scolaires, j'étais plutôt d'accord avec lui, mais il aurait dû, et c'est ce qu'ont fait nombre de Maires à travers le département, que j'avais rencontrés en d'autres occasions, ils étaient contre eux aussi, mais avaient prévu, parce qu'ils savent très bien à qui ils ont affaire quand ils ont Manuel VALLS face à eux, c'est quelqu'un qui ne discute pas, qui impose. Et il était évident que le Gouvernement Socialiste ne céderait pas et il n'a pas cédé et M. GAUDIN, lui, n'a rien prévu.

Et dans l'affolement, dans l'impréparation, disons-le, cela fera plaisir à mon Georges, dans la chienlit, eh bien, aujourd'hui, on nous demande, on exige des Mairies de Secteurs qu'elles mettent la main à la poche à hauteur de la moitié de ce qui n'est pas vraiment un matelas financier.

Donc tout ceci n'est pas acceptable, car ce sont nos administrés, les habitants de ce territoire qui pâtir de la très mauvaise gestion de la Mairie Centrale. Pour nous, c'est totalement insupportable, raison pour laquelle effectivement nous avons pour le coup réécrit le rapport. Et pour faire savoir, parce qu'il faut quand même que le Maire de Marseille le sache, que ce ne sont pas des méthodes, que ce n'est pas sérieux et qu'après 20 ans d'expérience, n'est-ce pas, M. MARI, là l'expérience n'a rien appris à la Mairie Centrale, on ne peut pas agir de la sorte tant sur la forme que sur le fond.

Par conséquent, vous avez observé que dans l'article 1^{er} du rapport, il est annoncé que nous rejetons le montant de la somme allouée et il y aura dans le prochain rapport, le n°94 Bis, une tout autre dotation souhaitée et que je vous demanderai de voter.

Voilà dans les grandes lignes ce dont il s'agit. Nous y reviendrons sans doute à l'occasion du Conseil Municipal, lundi.

Mais, Mesdames et Messieurs, pour celles et ceux qui souhaitent intervenir, vous avez la parole.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, vous faites à chaque Conseil, déjà, la remarque que les rapports de Mairie Centrale arrivent assez tard sur table. Je vous fais la même remarque, nous avons trouvé sur table ces deux rapports, certes importants, mais vous auriez pu nous les faire passer un petit peu avant. On va essayer de réagir en temps réel puisque vous nous avez donné les explications.

Je trouve en effet, comme vous, sur une première partie, scandaleux que l'on ampute la dotation de la Mairie de Secteur pour les rythmes scolaires. Ce n'est pas des compétences d'une Mairie de Secteur. Par contre, je voudrais avoir bien compris, Monsieur le Maire : on vous a amputé des restes à réaliser, c'est-à-dire des reports de l'année précédente, on vous les a amputés de 50 %. C'est bien cela ?

Donc, là, je reviens encore à mon raisonnement initial : peut-être que cet argent, je rappelle qu'une Mairie de Secteur n'est pas une banque dans laquelle on met de l'argent pour faire des intérêts. L'argent mis à disposition, c'est de l'argent pour les équipements publics, pour l'animation des quartiers, pour nos concitoyens. Alors il peut arriver certaines années d'avoir mal géré ce budget, on peut avoir des problèmes de maladie dans les Services, des agents absents pendant longtemps, cela m'est arrivé une année en 13 ans de mandat, juste une année. Mais là je constate que c'est de la bonne gestion, on ne va pas laisser de l'argent qui dort alors qu'il y a d'autres besoins ailleurs.

Donc, sur la première partie, autant je vous rejoins, sur la deuxième partie je rejoins la Ville de Marseille et l'Adjoint aux Finances de la Ville de Marseille, en indiquant : "il y a de l'argent disponible non dépensé".

Je regrette, par exemple, qu'avec cet argent vous auriez pu remettre à niveau les Oliviers A, j'y reviens. Vous ne l'avez pas fait, alors je vous avais dit que vous aviez la double peine, vous avez la triple peine : vous n'avez pas la dotation des Oliviers A cette année, on vous ampute des restes à réaliser et le service public ne fonctionne pas parce que vous avez fermé l'équipement.

Et bien sûr, comme pour les autres délibérations que vous enrôlez, les délibérations "faites maison", si j'ose dire, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, je vous rappelle que sur toutes ces questions financières, nous avons décidé de ne pas prendre part au vote pour deux argumentations, les finances elles-mêmes, et deuxièmement, le fait que je vous avais dit que c'était un procès d'intention, et reconnaissez que je ne faisais aucune confiance à la manière dont vous aviez géré ces questions-là. Je découvre avec stupeur que vous n'avez pas dépensé une somme considérable qui maintenant vous est enlevée par la Mairie Centrale. J'en suis tout estourbi, et c'est français !

Et je vous dis la chose suivante : vous avez dit dans l'introduction que ces crédits étaient engagés. Pourriez-vous nous expliquer où ? Parce que je ne comprends sérieusement pas que ce crédit soit engagé et que la Mairie Centrale décide quand même de les retirer ! Il y a donc quelqu'un qui ment, soit eux, soit vous ! On verra bien dans le débat final ! Mais enfin, une telle incurie dans la gestion des finances qui sont tellement serrées, Monsieur le Maire, c'est une première ! Et je ne sais pas ce qui va se passer dans les prochaines élections, mais j'espère que les électrices et les électeurs comprendront ce que signifie la venue du Front National à la gestion des Collectivités Territoriales !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOHSUA.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, pour le groupe Marseille en Avant, puisque vous voulez qu'on vous le dise avant, nous ne prendrons pas part au vote puisque vous avez encore modifié la délibération.

Maintenant, je suis assez stupéfait de voir que, lors de chaque Conseil d'Arrondissements, vous nous ressortez la même rengaine : ce n'est jamais votre faute ! Sauf que là, pour une fois, ce n'est pas le groupe Marseille en Avant qui est obligé de vous expliquer que, oui, c'est votre faute, ce sont nos opposants, c'est l'opposition, c'est le Front de Gauche et le Parti Socialiste !

D'ailleurs merci à M. MARI, il prend souvent notre défense en ce moment, je me rends compte avec plaisir qu'il a enfin ouvert les yeux et qu'il s'est rendu compte que son Parti était obsolète !

Maintenant, Monsieur le Maire, pour l'année prochaine, évitez de garder de l'argent, essayez de le dépenser au profit des habitants des 13-14 et vous ne serez peut-être pas mis à l'amende comme vous le dites si bien ! En tout cas, nous, on s'abstiendra, on ne prendra pas part à ce vote.

Monsieur RAVIER.- Pour paraphrases Audiard, "la Gauche ça ose tout, c'est même à ça qu'on la reconnaît" ! Que l'UMP ou LR ou je ne sais trop quoi, abonde dans votre sens, il n'y a plus rien d'étonnant !

Ce million d'euros, M. MARI, vous êtes quand même bien placé pour le savoir, vous qui avez été pendant de longues années l'Adjoint de M. HOVSEPIAN, dans cette Mairie de Secteur, ce million d'euros, c'est le vôtre ! C'est un pactole que vous avez accumulé et que vous n'avez donc pas dépensé sur plusieurs années, une sorte de réserve pour les coups durs, sans doute, j'imagine, puisque nous, en arrivant au mois de mars 2014, eh bien nous l'avons trouvé là ! Il ne faisait rien ! Il nous tendait les bras ! Et nous étions en train de l'êtreindre et de lui dire : "mon petit, on va s'occuper de toi, nous allons faire plein de choses". Parce que tout ceci ne se fait pas du jour au lendemain, quand vous voulez rénover des structures qui servent au plus grand nombre.

Quand je dis que c'est engagé, c'est engagé dans mon esprit. J'ai pour souhait de voir ces équipements, par exemple, je ne sais pas si cela va se faire parce que cela coûte tellement cher, le stade des Mourets, qui est mourant, les installations dites sportives du Centre d'animation, au Petit Séminaire, à la Maurelle, tout ceci mériterait effectivement que l'on utilise l'argent disponible public, si on avait de l'argent privé, ce serait merveilleux. Mais cela ne se fait pas du jour au lendemain !

J'avais même proposé, mais faut-il encore, par exemple, que Mme CORDIER réponde à mon appel lorsque je lui demande un rendez-vous, car nous souhaitons transformer le terrain de boules de Saint-Just, le jardin Beugeard, en parc pour les familles puisqu'il n'y a rien pour les familles et pour les enfants en bas âge dans ce quartier de Saint-Just. C'est curieux, mais c'est ainsi.

Donc tout ceci prend du temps, il faut se réunir, il faut envoyer des techniciens, il faut savoir vraiment combien cela coûte. Tout ceci prend du temps, et cela ne fait que seize mois que nous sommes là. Vous avez été, vous la Gauche, pendant 30 ans dans cette Mairie de Secteur ! Donc, ce million, ce n'est pas de la mauvaise gestion de la part du Front National, de cette majorité ! Ce million, c'est le vôtre, M. MARI !

Et j'en veux pour preuve que dans le 8^e Secteur, ce n'est pas 1 million, mais 2 millions ! Mme GHALI, elle, c'est 2 millions qu'elle avait sous le coude : est-ce que vous estimez qu'elle gère mal son Secteur, M. MARI ? Alors, il ne faut pas raconter n'importe quoi ! Il faut ne pas avoir la mémoire sélective ! Vous avez accumulé de l'argent, vous avez thésaurisé...

(Réflexions de M. MARI, sans micro)

Monsieur RAVIER.- M. MARI, du calme ! Vous avez gardé cet argent et nous étions très heureux de le trouver et nous nous apprêtions à engager des dépenses, des travaux importants. Mais M. GAUDIN est passé par là et surtout M. GONDARD, avec sa hache, et sans consulter personne il a décidé que nous avions trop d'argent et qu'il allait s'en servir, lui, pour renflouer des caisses percées !

En résumé, cet argent, ce n'est pas nous qui ne l'avons pas dépensé, c'est vous ! Et alors que nous allions nous en servir sur un, deux, trois ans, la Mairie Centrale a opéré un véritable hold-up dans cette Mairie de Secteur, comme sur les autres ! Et je le rappelle, vous irez faire vos remarques à Mme GHALI, mais je suis sûr que les remarques que vous formulez ici, vous ne les tiendrez pas lundi au Conseil Municipal, parce qu'elles concerneraient également celle que vous avez soutenue, Mme GHALI !

Donc il faut rendre à César ce qui est à César, à Garo ce qui est Garo, et à RAVIER ce qui est à RAVIER ! Alors, il ne s'agit pas de mauvaise gestion, bien au contraire !

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28332-DSG - 15-94 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche ne participant pas au vote.)

Rapport distribué en séance

RAPPORT 15-94 7S BIS - Dotations financières 2016 allouées aux Mairies de Secteur

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Ce rapport 15-94 7S Bis remet les pendules à l'heure. M. AIRAUDO, j'ai oublié de vous répondre. Vous me disiez : "dépensez, dépensez l'argent !" Vous, votre majorité, vous allez encore plus loin, vous dépensez l'argent que vous n'avez pas ! Et votre majorité a plombé les finances et l'avenir de cette ville. Oui, il faut dépenser l'argent que l'on a, mais laissez-nous le temps de le faire pour des projets pertinents et pas clientélistes comme on l'a trop vu dans ce secteur par le passé.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Si vous voulez. Je peux vous lire les "considérants." Et je vous donnerai la parole ensuite, bien sûr.

"Considérant que l'évaluation de la charge des nouveaux équipements et services doit être opérée par référence à la charge des équipements ou services comparables existant dans la commune et que l'application des ratios actualisés par les Directions Générales concernées de la Ville de Marseille ne nous a pas été communiquée, "et je vous demande d'être très attentif sur ce point-là, il est déterminant,

"Considérant que la Commission prévue par l'article L.2511-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée "conférence de programmation des équipements", n'a pas été réunie préalablement au rapport du Maire de la Commune concernant les dotations financières 2016 allouées aux Mairies de Secteur dès lors de l'absence de référence d'évaluation ainsi qu'un désaccord du Maire d'Arrondissements sur l'évaluation proposée,

"Considérant que du fait de la non-saisine de la "conférence de programmation des équipements" préalablement au Conseil Municipal de la Ville de Marseille, ce dernier ne pourra pas se prononcer sur les propositions de cette dite commission,

"Considérant que conformément à l'article L.2511-45, quatrième alinéa, le solde d'exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissements est reporté de plein droit, par conséquent, la dotation de fonctionnement pour 2016 pour le 7^e Secteur n'a pas à souffrir d'une variable d'ajustement budgétaire et comptable sans concertation préalable et devrait se résumer pour 2016 ainsi..."

La consultation préalable, la conférence de programmation, etc., toutes ces réunions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales n'ont pas été tenues, les règles n'ont pas été appliquées. Il y a là manifestement des vices de procédure que je ne manquerai pas de rappeler à Monsieur le Maire de Marseille...

Monsieur MARI.- ...Comme le CICA !

Monsieur RAVIER.- Mais ce n'est quand même pas le même niveau ! Je n'ai pas amputé le CICA de 500 000 euros quand même ! Alors si vous ne voulez pas assumer vos fonctions d'élus, démissionnez et je m'adresserai directement au CICA, si vous estimez que cela a une importance capitale.

Donc toutes les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales n'ont pas été respectées. Nous avons été mis devant le fait accompli par une attitude autoritaire qui consiste à subir un véritable hold-up, et comme tous les hold-up, on est là hors la loi, nous sommes victimes d'un agissement qui est en dehors des règles de toute gestion.

Par conséquent, vous ferez savoir cela au Maire de Marseille. M. AIRAUDO, peut-être, pouvez-vous lui transmettre ces informations. Mais nous sommes aujourd'hui jeudi, donc le Conseil Municipal se tiendra dans quelques jours et peut-être que d'ici là, il aura consulté ses conseillers et ses experts, et qu'il constatera que l'on est allé trop loin, trop vite, à la Mairie de Marseille pour grappiller quelques euros qui pour nous sont très importants.

Voilà ce qui nous a convaincus qu'il ne fallait pas accepter l'inacceptable et qui nous a conduits à devoir rédiger ce rapport 94 Bis. Vous en avez pris connaissance, je vous demande donc, si vous le souhaitez, de vous exprimer.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, merci de me redonner la parole sur cette nouvelle délibération. Vous qui aimez les citations, il y en a une qui dit que ce qui est terrible avec les gens de mauvaise foi, c'est que l'on n'a jamais raison avec eux, et c'est le drame avec vous, c'est que vous vous plaignez tout le temps de tout et de son contraire ! M. MARI vous faisait remarquer à juste titre que vous n'appliquez pas les lois sur le CICA et vous lui répondez que c'est normal parce que ces CICA, ce n'est pas important. Là, vous reprochez à la Ville de Marseille de soi-disant ne pas appliquer les lois.

Deuxième point, vous dites que ce million d'euros, ce n'était pas le vôtre, c'était celui de la Mairie de Secteur précédente, qui soi-disant avait été très mauvais gestionnaire, si on vous écoutait, dans la présentation du rapport sur le budget. Donc s'ils avaient mis un million d'euros de côté, pourquoi étaient-ils mauvais gestionnaires si vous, c'est pour faire pareil, garder ce million d'euros de côté !

Troisième point, avec vous, on devait voir ce qu'on allait voir, cela allait être complètement différent. Sauf que depuis un an et demi que vous êtes là, vous ne faites que vous plaindre, vous n'avez jamais d'argent pour faire quoi que ce soit. Quoi que l'on vous demande, quoi que vous demandent les habitants, vous n'avez pas d'argent, vous ne pouvez rien faire. Et on découvre que vous avez un million d'euros de côté ! Et par hasard, là, vous n'avez pas de projet qui était tout de suite finançable.

On peut en trouver des dizaines et des dizaines sur le 13-14, des projets qui auraient pu être financés avec ce million d'euros, où les études ont déjà été faites et où il ne manquait que l'argent. Mais visiblement, ces projets qui intéressent les habitants du 13-14 ne devaient pas vous intéresser.

Enfin, comme vous avez modifié la délibération, on ne prendra pas part au vote, bien entendu. Merci.

Monsieur RAVIER.- M. AIRAUDO, mettre sur le même pied d'égalité le fait de réunir quelques bénévoles constituant des CICA et une attitude qui consiste à priver la Mairie de Secteur de 500 000 euros, encore une fois il n'y a pas que la Gauche qui ose tout, il y a aussi la Droite, enfin celle qui ose encore s'appeler la Droite, qui ose tout et qui voudrait nous faire tout avaler.

Eh bien, si je suis hors la loi pour ce qui est des CICA, traînez-moi devant le Tribunal Administratif, que voulez-vous que je vous dise ! Et puis on verra bien !

Là, il s'agit quand même du quotidien, de la réalité. Et ce million d'euros, je le répète, je ne dis pas que c'est de la mauvaise gestion, mais ce million d'euros était là quand nous sommes arrivés et moi, je suis là que depuis quelques mois. Vous ne pouvez donc pas attendre de moi que je dépense pour dépenser !

Je peux faire comme M. MIRON, dépenser sur le stade de la Batarelle : "tiens, j'ai des sous, je vais dépenser". Voilà ! Le stade de la Batarelle est quand même assez révélateur de l'argent dépensé et foutu en l'air ! Je me suis rendu sur le stade il y a quelques jours, M. MIRON n'a pas souhaité que ce stade soit synthétique. Et il a, d'une façon très autoritaire, décidé qu'il allait dépenser en y effectuant des travaux, pour refaire l'assiette, pour remettre des gravillons, du stabilisé. Je ne connais pas le coût, mais rien que le local à (...), c'est 15 000 euros ! Un local à (...), une armoire, 15 000 euros ! Je lui avais dit : M. MIRON, ce n'est pas nécessaire ! On a besoin d'argent pour le gymnase de Saint-Jérôme qui prend l'eau et où il y a de l'amiante, c'est le mépris total !

Donc, il a dépensé, il a fait ce que vous souhaitez que l'on fasse : il a dépensé pour dépenser ! Vous, je crois, vous avez des attaches sur ce stade, vous alliez y jouer il y a quelques années ; je vous défie d'y jouer, ou alors de ne pas avoir d'appréhension en y jouant ! Vous risquez, non pas votre vie, et encore que ! Le terrain n'est

toujours pas plat, le terrain s'affaisse côté route et il y a des caillasses à tel point que le gardien du stade a renvoyé deux fois les ouvriers qui étaient venus avec des camions.

D'ailleurs le camion est venu, une barre était coupée, le filet pare-ballons relevé, les travaux ont été effectués, les ouvriers sont partis, rien n'a été remis à sa place. Un travail à l'arrache ! Vous ne suivez pas les travaux, évidemment. Vous vous contentez de dépenser ! Et vous dites : "Vous voyez, je fais des choses, je dépense" ! C'est un travail de sagouin qui a été fait ! Du gaspillage ! Et même le gardien du stade est outré de ce qui a été fait, mais qui reste finalement à faire.

Alors, moi, je ne dépense pas pour dépenser. Je prends mon temps, j'essaie de savoir déjà ce qui est prioritaire, ce qui est nécessaire et plus pertinent et qui va tenir le coup, qui va ressembler à quelque chose, et non pas de mettre un coup de peinture et de dire : "Vous voyez comme j'ai bien dépensé l'argent" ! L'argent des contribuables est trop précieux pour faire n'importe quoi. Certes, vous avez dépensé à la Batarelle, mais vous avez jeté l'argent par les fenêtres, ce n'est pas ma conception des choses !

(Réflexion de M. MARI, sans micro)

Monsieur RAVIER.- C'est le vôtre, M. MARI ! C'est votre million ! C'est extraordinaire, vous êtes d'un culot, mais c'est incroyable ! C'est un métier ou c'est de naissance ? Vous ne rougissez pas ! Cela fait des années que vous avez cumulé, que vous avez thésaurisé ce million, il était là quand nous sommes arrivés ! Nous en avons déjà discuté il y a un an de cet argent que nous découvrons ! On se met en place, 150 000 habitants, la deuxième ville du département que sont ces 13^e et 14^e arrondissements, ce n'est pas évident à prendre cela en charge tout de suite ! Vous, au bout de 30 ans, vous avez été mis dehors !

Donc ce million, c'est vous qui l'avez constitué, M. MARI, quand même ! Vous voulez que je vous sorte le document ? Cela vous a été acté le 9 avril 2015 dans le Compte d'Exécution ! Et vous voudriez nous faire croire que ce million, ou alors je suis vraiment un extraordinaire gestionnaire, parce que pour avoir économisé 1 million en un an sur un budget de 2,8 millions et de 300 000 euros d'investissement, je devrais être au Ministère des Finances, je devrais être à Bercy pour avoir réalisé un tel exploit ! C'est votre million, c'est le vôtre ! Et nous aurions aimé l'utiliser.

Mais je ne désespère pas du Maire de Marseille qui peut-être, à un moment donné, va revenir sur terre et constater que nous avons besoin de cet argent. C'est vrai pour les écoles qui se délabrent, les gymnases, les plateaux sportifs. Tout est en train de s'effondrer dans cette ville. Alors on a le stade MIRON, plus connu sous le nom de stade de la Busserine, ça pète ! Mais tout le reste est en train de se casser la gueule ! Ce n'est pas M. JOHSUA qui va me contredire. Eh bien, de ce million, nous en avons bien besoin, et on vient de nous en barboter la moitié ! Mais on verra si d'ici lundi le Maire de Marseille est revenu à la raison !

Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-94 7S BIS EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche ne participant pas au vote.)

RAPPORT N° 15-27633-DVSEJ - 15-95 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2015. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille de subventions aux associations lauréates du projet Jeunes Citoyens 2015. Celles-ci doivent présenter un projet complémentaire de leurs autres actions Jeunesse et répondant à un cahier des charges prévoyant l'articulation du projet autour de deux volets.

Premier volet : une action citoyenne qui concrétise l'engagement volontaire et la participation active des jeunes à la prise en compte de problèmes sociaux et environnementaux,

Le deuxième volet : une action éducative conçue comme un aboutissement des efforts fournis, et pouvant se faire sous diverses formes, stages, chantiers-jeunes, séjours.

Sur un montant global de 31 400 euros, il est proposé d'attribuer aux associations lauréates désignées :

Léo LAGRANGE Méditerranée, 2 500 euros ; Centre Social et Culturel La Garde, 2 000 euros ; Ensemble pour l'Innovation Sociale, 2 000 euros ; Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, 3 000 euros ; et Centre Social Saint-Just la Solitude, 2 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur JOHSUA.- Pour que tout le monde comprenne bien, la délibération qui nous est proposée est encore une fois ce que j'appellerai dissociée, c'est-à-dire qu'il y a des avis favorables et des avis défavorables. Une fois de plus, dans l'introduction qui nous a été faite, aucune explication ne nous est donnée sur pourquoi c'est favorable et pourquoi c'est défavorable.

Alors, ceux qui sont cités ici, je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait, Monsieur le Maire, parce que vous allez nous ressortir qu'à La Busserine on ne vous a pas accueilli, mais qu'est-ce qu'ils ont fait de mal ces gens pour que vous leur disiez en définitive qu'ils n'ont pas droit à cela ? Est-ce que c'est le contenu du projet qui est en cause ? Je ne l'ai pas entendu une seule fois. Est-ce que le jury qui a décidé que les actions qui étaient engagées étaient favorables s'est trompé ? Est-ce que c'est un jury qui est aux ordres de l'UMP, du Front de Gauche, du PS ? Qu'est-ce que vous avez à leur reprocher exactement ?

Hier, vous voyez, Monsieur le Maire, dans un débat que nous avons subi les uns et les autres, votre chef de file Mme LE PEN disait : "Mais il n'y a aucun problème si nous arrivons au pouvoir, n'ayez pas crainte, nous allons avoir une politique marquée sous le sceau de l'équité". Mais nous voyons exactement l'inverse, Monsieur le Maire, le sectarisme en œuvre, qui est le vôtre ! Qu'est-ce qui justifie une telle différenciation ?

Et j'en profite, Monsieur le Maire, parce que mon inquiétude devient plus forte encore séance après séance, pour vous dire la chose suivante. Des habitants m'ont saisi de deux problèmes conjoints qui font partie aussi des questions culturelles.

Le Centre culturel de Frais Vallon va fermer, un des deux, il y en a un troisième dont nous avons discuté, mais un des deux qui étaient présents, le Centre culturel Frais Vallon va fermer. On ne sait pas bien pourquoi et vous ne nous avez pas expliqué exactement combien vous vous êtes battu pour le maintenir alors qu'il était très important.

Et puis il y a le Centre Culturel de la Busserine, où les choses à l'heure actuelle sont les suivantes. C'est un Centre culturel qui va être en travaux ; jusqu'à maintenant il était prévu six mois de travaux. La Mairie Centrale, ou les responsables ou vous-même, je ne sais pas, a décidé que les travaux allaient durer un an. Peut-être que c'est bien, peut-être non, je ne suis pas spécialiste des dossiers, je ne sais pas. Mais ce dont les familles sont vraiment inquiètes, c'est le fait que l'activité culturelle du Centre Culturel de la Busserine va être éliminée pendant un an. Donc autrement dit, à vie !

Et il vous a été soumis un projet pour faire en sorte que ces activités culturelles puissent continuer hors les murs. Et vous n'avez même pas donné suite à une demande d'entrevue des personnes qui étaient là. Alors, évidemment que les familles sont inquiètes dans tous ces milieux.

Et avec les votes que vous nous proposez, et on va ensuite discuter des votes plus classiques sur l'ANRU, etc., mais là cela atteint la démesure, l'hubris –alors ceci est un mot grec, ce n'est pas un mot arabe–, mais la démesure dans la manière dont vous travaillez sur ces questions-là, où l'oukase tombe : "lui c'est bon, lui ce n'est pas bon". Et l'on ne sait jamais pourquoi, et je ne sais pas ce que ces pauvres gens vous ont fait !

Jusqu'à présent, votre argumentation, c'est de dire : on ne me respecte pas, donc je ne les respecte pas, ce qui signifie que si vous arrivez un jour au pouvoir, attention pour les droits démocratiques ! Parce que moi je ne vous respecte pas, je ne vous respecterai toujours pas, et donc je n'aurai aucun droit à la parole si vous avez décidé que cet argument est valable ! Mais j'espère que vous aurez le temps de réfléchir d'ici là sur la nature démocratique de l'argument.

Mais, là, on n'en est plus là ! Qu'est-ce que ces pauvres gens vous ont fait ? Pourquoi refusez-vous que les projets qui ont été jugés valables ? Et puis au niveau des sommes, elles sont vraiment symboliques. Comment peut-on faire confiance à l'idée que si vous arrivez au pouvoir ce sera un pouvoir démocratique, tranquille, où vous auriez vos orientations, mais que vous travailleriez en regardant le contenu des affaires et pas les sous-entendus politiques que l'on peut avoir ? On ne peut pas avoir confiance en cela, Monsieur le Maire !

Donc ce qui a été dit hier dans le débat, vous en avez aujourd'hui un démenti explicite sous les yeux !

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, en fait je viens de découvrir qu'avec M. JOHSUA nous avons regardé la même émission hier soir et je présume que vous l'avez regardée aussi ou que vous étiez dans les loges.

Lors de ce moving débat, où tout le monde aboyait, il y avait quelques instants où on pouvait entendre deux trois idées phares de chaque candidat, et pour votre chef de file aux régionales puisque vous êtes candidat, sur la question de la jeunesse et de la culture, elle a clairement dit : "Les associations qui œuvrent pour la jeunesse et la culture n'ont rien à craindre du Front National, sauf..." et elle a dit le cas dans lequel les associations ne seraient pas financées, ce sont les associations qui font de la culture pédopornographique.

Donc je découvre que le Centre Social de La Garde, le Centre Social et Culturel de Saint-Just, le Centre Social et Culturel de Val Plan Bégude doivent faire de la culture pédopornographique, puisqu'il s'agit de subventions pour la jeunesse et la culture que vous refusez aujourd'hui dans cette délibération.

Donc, je pense qu'en fait c'est juste une erreur d'interprétation et que vous allez rectifier cela. Si vous ne rectifiez pas, bien sûr on ne prendra pas part au vote. Merci.

Monsieur RAVIER.- M. AIRAUDO, vous riez vous-même de votre intervention ! J'ai beau chercher dans la salle, mais malheureusement je n'y vois pas Mme Marion MARECHAL-LE PEN. Je ne sais pas ce qu'elle vous a fait, je sais que ce sont les sondages qui vous mettent dans cet état, mais nous sommes ici en Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille, et que vient faire Mme Marion MARECHAL-LE PEN dans nos débats et dans nos rapports et dans la vie quotidienne sur laquelle notre Mairie a un tant soit peu de pouvoir ? C'est fou comme cela vous obsède ! On sent que vous voyez plus loin, c'est tout à votre honneur, mais restons dans le cadre qui est le nôtre, parce que si vous voulez que l'on évoque les associations ou comment appelle-t-on cela déjà ? Les artistes ? Est-ce cela les artistes pour vous ? (*M. RAVIER montre une photo*) C'est cela, les artistes ? Ceci, c'est de l'art pour vous ? C'est de la culture ceci, M. AIRAUDO ?

La Gauche, la culture elle la finance ! Mais, cela, c'est de l'art ? Il y a de jeunes mamans, vous le supportez ça ? (*M. RAVIER montre plusieurs photos*). Vous en voulez de la saloperie ? Parce que je ne trouve pas d'autre terme ! Ceci, regardez, c'est de la culture ? Cela vous a plu de subventionner cela, Mme MASSE ? C'est cela que vous défendez ?

(Diverses réflexions dans la salle : "C'est la liberté !")

Monsieur MARI.- On est libre de ne pas aller voir l'expo ! Je ne suis pas allé la voir !

Monsieur RAVIER.- Je pensais, M. MARI, qu'au moins vous feriez profil bas. Quand vous touchez le fond, je me disais : mais cette fois, ils ne peuvent pas aller plus bas, la Gauche. Mais comme c'est de la vase, vous continuez à vous enfoncer ! Comment pouvez-vous qualifier cela de liberté ? Alors qu'il s'agit là d'une atteinte la plus grave qui soit, si ce n'est qu'il n'y a pas encore de photos, un jour vous me direz qu'il ne s'agit que de photos et qu'après tout peut-être que l'on peut aussi le tolérer cela, la pédozoophilie !

Il vous faut quoi de plus pour à un moment donné reconnecter les cellules, les neurones ! C'est ignoble ce que vous avez financé et vous avez le culot de dire que c'est de la liberté ! C'est ça la liberté pour vous ? Alors, je ne vous le cache pas, ce n'est pas ma conception de la liberté ! Et ceci (il montre une affiche), c'est sûr, c'est certain, jamais un centime ! Et les deux pseudo-artistes berlinois qui sont rentrés en Allemagne, j'ose espérer qu'ils y resteront et que le Maire de Marseille sera plus vigilant l'an prochain sur les "expositions", subventionnées par la Gauche, qui seront présentées à la Friche de la Belle-de-Mai, parce que le lieu a été souillé par de telles ignominies ! Oui, souillé, c'est insupportable !

Pour répondre à votre conception de la liberté et pour confirmer que lorsqu'il nous présentera ce genre de projets, ils seront reçus !

(Brouhaha dans les rangs de l'opposition)

Monsieur RAVIER.- Quant aux Centres sociaux, cela fait dix fois qu'on le dit, M. JOHSUA, à un moment donné écrivez-le, enregistrez, je ne vais pas me répéter à tous les rapports, nous en sommes à peine au 5^e rapport, on ne va pas s'en sortir !

L'institut Léo Lagrange, l'association Léo Lagrange, on ne peut pas considérer quand même que ce soit une association proche de la majorité de cette Mairie de Secteur, et pourtant je crois que nous sommes favorables à la subvention accordée à cette association.

Les autres ont tenu publiquement un discours politique et partisan. Elles sont sorties de leur devoir de réserve qui incombe à toute association, qui plus est lorsqu'elles sont à l'œuvre au sein de nos structures. A partir du moment où elles sortent de leur neutralité, eh bien, il faut qu'elles sachent que cela ne peut pas rester sans effet. L'association Léo Lagrange, pour une partie de ses membres, encore une fois je ne me fais pas d'illusion, cela ne m'empêche pas de la subventionner parce qu'elle applique et elle met en pratique son programme et rien

d'autre. Elle ne fait pas de discours politique, chacun à sa place. Eh bien, nous la subventionnons. Les autres sont sorties de ce champ pour faire de la politique et à partir de là il ne faut pas s'étonner qu'elles en reçoivent la juste récompense ou la réponse.

Quant au Centre Culturel de Frais Vallon, où avez-vous entendu dire qu'il allait fermer ? Je sais vos procès d'intention, vous êtes dans le fantasme. C'est ce qui se dit, mais vous savez ce que l'on dit de "on" ? Eh bien, il n'est pas question dans mon esprit de fermer le Centre Culturel de Frais Vallon. Je vous rappelle quand même qu'il appartient à HMP, lui aussi, et qu'il y a également des problèmes d'accessibilité. Il n'y a même pas de toilettes, me rappelle-t-on, séparées hommes femmes, et il n'y a pas de toilettes pour les personnes à mobilité réduite. Et pour y accéder, c'est la croix et la bannière. Donc il serait juste que HMP, je ne vais pas le fermer sous ce prétexte, mais HMP devrait faire les travaux. Si un jour, c'est fermé pour des raisons diverses et variées par d'autres, ce ne sera pas de mon fait.

Mais ce qui est vrai, c'est que ce Centre, cet accueil, ces locaux ne remplissent pas tous les éléments pour un accueil digne de ce nom : pas de toilettes, pas d'accessibilité pour les personnes handicapées. Cela ne vous choque pas, cela, M. JOHSUA ? Peu importe le flacon pourvu que l'on ait l'endoctrinement, ce n'est pas un souci !

Quant au Centre Culturel de la Busserine, cela a coûté à la Mairie de Secteur, à cette Mairie de Secteur, 70 000 euros sur ses deniers, les travaux pour le local des services techniques de ce Centre ! Vous n'allez quand même pas m'accuser d'avoir une dent contre cet espace alors que cela me coûte une fortune ! Parce que mon prédécesseur et ses représentants à l'époque, ses soutiens, n'ont pas fait ces travaux, et pourtant cela faisait longtemps que ce Centre avait besoin de toilettage, même plus que de toilettage, 70 000 euros ce n'est pas une petite somme ! La Mairie de Secteur a mis la main à la poche. Elle a oublié de le dire, je me permets de le rappeler. Les travaux nécessitent le déplacement des agents municipaux, en partie au moins.

Et quant à la politique culturelle, je crois quand même que la Mairie de Secteur a son mot à dire, pas à imposer, mais il serait bon quand même que ces acteurs du monde de la culture, qui semblent être au-dessus de tout et de tout contrôle, mais non ! Il n'y a pas de raison que ce monde-là, qui coûte un argent fou, ne soit pas consulté, que l'on ne puisse pas débattre, que la Mairie de Secteur ne puisse pas proposer ses goûts certains soirs, en plus de ceux qui y sont développés depuis de nombreuses années sans aucun contrôle ! Voilà, c'est l'open-bar : on fait ce que l'on veut !

Je ne suis pas contre la liberté culturelle, jusqu'à un certain niveau, mais je suis comptable des deniers publics. Et puis nous avons aussi nos goûts et je crois qu'il est nécessaire que l'on discute. Et moi j'y suis prêt. J'ai rencontré d'ailleurs les responsables de la Busserine, au mois de septembre, il me semble bien, avec qui le discours a été un discours de dialogue, qui a été très courtois et je ne demande qu'à le poursuivre et à le développer. Mais si je suis prêt à les écouter, il faut qu'eux aussi m'écoutent et que chacun puisse trouver sa place dans cet espace dit culturel.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, si vous permettez, c'est très court et très pacifique. J'enregistre que vous voulez en discuter. Je comprends que vous ayez votre propre politique à proposer, il n'y a pas l'ombre d'un doute, mais j'aimerais bien que l'on discute par ailleurs sur le contenu un jour ou l'autre, sur cette question-là, dans le Conseil. Mais ce que j'enregistre, c'est que la fermeture du Centre ne va pas entraîner l'arrêt des activités culturelles hors les murs. Sur le contenu, bien sûr, vous avez votre mot à dire, cela ne fait pas l'ombre d'un problème. Mon souci, et il n'y en avait qu'un, c'était le fait que l'on arrête tout, quel que soit le contenu, ce qui signifiait l'arrêt de mort. C'est tout. Mais j'enregistre que vous allez en discuter et je vous en donne acte.

Monsieur RAVIER.- Eh bien, c'est déjà pas mal ! Nous pouvons passer au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27633-DVSEJ - 15-95 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche ne participant pas au vote.)

RAPPORT N° 15-27908-DS - 15-96 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives - 4^e répartition 2015 - Approbation de conventions - Budget primitif 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet la 4^e répartition 2015 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement et pour l'organisation de manifestations, et ce pour un montant global de 132 100 euros.

Pour ce qui concerne les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'attribuer aux clubs ci-après les aides financières dont vous avez la liste dans votre document.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je regrette que Monsieur l'Adjoint au sport ne soit pas présent et je sais que M. AIRAUDO n'a pas la réponse, donc je vais m'adresser directement à vous.

Monsieur RAVIER.- Je ne suis pas dans les confidences de M. MIRON !

Monsieur MARI.- Non, mais je pense qu'en tant que Maire de Secteur vous suivez un petit peu les dossiers du secteur, en tout cas vous devriez.

Monsieur RAVIER.- Cela m'arrive !

Monsieur MARI.- Donc, sur ce tableau, déjà, je note que l'on donne le nombre de licenciés pour l'ensemble des clubs qui ont des subventions, sauf pour le club Meds Baseball et Softball Club de Marseille. Donc, est-ce que vous connaissez le nombre de licenciés de ce club ? Je me suis laissé dire qu'il était assez faible.

Et là où je veux en venir, Monsieur le Maire, c'est que vous avez dû noter que, ce week-end, des matchs ont été annulés au stade Mallet. C'est la première fois que des arbitres officiels refusent au CAG de jouer, du fait que les buts n'étaient pas aux normes. Et je fais le lien avec le baseball : comme vous le savez, le stade de Gombert, qui est un terrain de football aux normes, n'est pas utilisé par le club de football, mais par le club de baseball des Meds, et le stade Mallet, lui, n'est pas aux normes pour le football, mais il n'est pas aux normes du baseball comme le stade de Gombert ne l'est pas non plus pour le baseball.

Donc j'ai fait une proposition très simple à M. MIRON : pourquoi ne pas faire un échange standard, refaire revenir le CAG au stade de Gombert, qui est un stade aux normes, et de permettre au baseball de s'exprimer. Je conçois que même s'il y a très peu de licenciés, à tel point que ce n'est même pas indiqué dans le rapport, que les amateurs de baseball puissent également s'exprimer, et pourquoi pas au stade Mallet, puisqu'il n'est pas aux normes, comme le stade de Gombert, pour le baseball.

Donc, je voulais faire cette proposition à M. MIRON. Je lui ai écrit, bien sûr il ne m'a pas répondu. Mais peut-être que vous-même avez déjà abordé ce sujet avec lui ou la Direction des Sports. Et est-ce qu'il y a un frémissement dans l'avancée de ce dossier ? Est-ce qu'un jour le CAG va pouvoir retourner sur le terrain de Gombert ? Ou faudra-t-il attendre 2020 pour qu'il y ait une alternance politique et que l'on puisse revenir dans le bon sens ?

Monsieur RAVIER.- Merci M. MARI. M. AIRAUDO, puisque vous avez la lourde charge aujourd'hui de représenter M. MIRON.

Monsieur AIRAUDO.- M. MARI, concernant le club des Meds, je n'ai pas le chiffre exact, mais c'est de l'ordre d'une cinquantaine de licenciés. Pour ce qui est du retour du CAG au stade de Gombert, je tiens cela de l'Adjoint au sport, qui l'a déjà dit au CAG, qui l'a écrit au CAG, et même plusieurs fois, vu les différents incidents qui se sont produits, le club du CAG n'ira plus au stade de Gombert.

Le stade Mallet est frappé d'alignement par la LINEA, donc il est inutile de chercher à faire un stade aux normes puisqu'il faudrait agrandir le stade vu les nouvelles normes, il est inutile de faire un stade aux normes. Et vous voyez, M. RAVIER, bizarrement la position de la Ville de Marseille vous rejoint, c'est de ne pas faire de dépenses inutiles alors que dans deux ans normalement, le stade doit être rasé...

(Réflexion de M. MARI sans micro)

Monsieur AIRAUDO.- Je n'ai pas fini ma réponse, M. MARI. Ce qui est prévu sur Château-Gombert, c'est la création d'un nouveau stade, c'est le retour qu'a eu le CAG, d'ailleurs. Et à ce moment-là, le CAG se verra attribuer ce nouveau stade. Ce sont les retours qui ont été faits. Maintenant, je ne suis pas Adjoint au sport et

vosre proposition de reloger les Meds, je n'étais pas du tout au courant, donc je ne peux pas vous répondre là-dessus !

Madame MASSE.- Je voudrais apporter plus de précisions, j'entends parler d'incidents, qu'est-ce que vous entendez par là ? Des voitures se garent, mais c'était fait pour être une plaine sportive, c'était un stade ! Alors qu'ensuite le Maire de Marseille ait lancé des permis de construire et enclave le stade, où on est ? Qu'est-ce qu'on fait ? Les incidents, c'est vrai, c'est la gestion des voitures, ce que je peux très bien comprendre, je comprends très bien les riverains. Mais les riverains ont été piégés, et on piège aussi nos associations sportives, nos clubs, sur ce terrain où ils ne peuvent pas aller jouer au football. Donc, si vous êtes sur la notion d'incidents, allez plus loin !

Monsieur AIRAUDO.- Je fais très vite. Il y a un terrain multisport qui a été ouvert et qui est accessible toute la journée pour les jeunes du quartier qui veulent faire du sport.

Et pour ce qui est du club, oui, les dirigeants du club ont eu des plaintes des voisins pour menaces, pour intimidations, pour agressions, les jeunes du club aussi, des rapports de Police ont été faits. Donc tout ceci est remonté à la Ville de Marseille qui a mis en demeure plusieurs fois le club de faire ce qu'il fallait pour que ces incidents ne se reproduisent plus, et cela a continué. Voilà les éléments que j'ai à ma disposition.

(Réflexion de M. MARI, sans micro)

Monsieur RAVIER.- Merci ! M. MARI, peut-être étiez-vous à ce moment-là en train de twitter lorsque j'avais interpellé M. AIRAUDO lors d'un précédent Conseil, en lui demandant pour quelle raison, alors peut-être pas formulé comme vous l'avez fait aujourd'hui, mais en lui demandant pour quelle raison le stade de Gombert n'était plus utilisé pour le foot en particulier, un stade qui est effectivement, lui, aux normes, et qui dort, cela permet aux riverains de dormir sans doute, et l'on ne m'a pas répondu.

Le dimanche matin, il faut que certains dorment, manifestement, autour de ce stade, mais il y a quand même plein de stades qui sont enclavés, je pense à celui de la Blancarde que j'ai bien connu, il y avait des immeubles tout autour, cela n'empêchait personne de jouer au ballon et il y a sûrement eu des heurts, il y a sûrement eu des menaces. Parce que si l'on commence à fermer les stades parce qu'il y aurait des menaces, des agressions, il faut fermer tous les stades de Marseille !

Le foot comme ailleurs d'ailleurs, ce n'est pas que le foot, je trouve que le prétexte qu'il y ait eu des incidents qui se soient illustrés jusqu'à une bagarre peut-être, ce qui n'est évidemment pas souhaitable, cela ne doit pas se passer sur un terrain de sport, sauf sur un ring, mais en tout cas sur un terrain de foot on doit y faire du foot et pas des combats, il ne doit pas y avoir de menaces. Mais c'est comme ça sur tous les stades de Marseille, de France et de Navarre !

Donc ce prétexte de fermer le stade de Gombert, en tout cas de ne pas permettre au club de Château-Gombert de pouvoir y jouer sous le prétexte qu'il y a de la violence, ne me semble pas très sérieux.

Mais je n'ai pas entendu non plus qu'il y ait eu des tirs de kalachnikov ! Mais s'il y a un problème d'insécurité, vous pourriez peut-être faire venir votre Police municipale ? Non ? Au moins à ce moment-là ! A la faire venir pour autre chose que pour verbaliser ! Et s'il faut de la Police, appeler la Police ! Et puisque la Police municipale est maintenant armée, autant la faire sortir du centre-ville, elle ne demande que ça !

C'est trop facile que de priver un club, des enfants, des parents, d'un stade alors qu'il est là, qu'il ne demande qu'à servir. Eh bien, puisque vous ne voulez pas assumer votre devoir aussi d'assurer jusqu'à un certain niveau la sécurité, là, on ferme ! Là, ça ne va pas, donc on ferme. Comme le centre-ville, il y a eu une rafale de kalachnikov, il y a eu un mort, malheureusement, eh bien les établissements de nuit doivent fermer. C'est extraordinaire ! Prenez vos responsabilités, secouez le Préfet, demandez l'intervention de la Police plutôt que d'empêcher les professionnels de travailler ! C'est le monde à l'envers !

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27908-DS - 15-96 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28265-DGUP - 15-97 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 3^e répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame FARKAS, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique. Il s'agit de la 3^e répartition 2015. Sur deux montants globaux de 93 495 euros et 11 000 euros, il est proposé d'attribuer aux associations ci-après, dont le rayonnement s'étend sur notre secteur ou sur tout Marseille, les aides financières dont la liste suit sur le document.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme FARKAS. Avez-vous des interventions sur ce rapport ?

(Aucune intervention) Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28265-DGUP - 15-97 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28247-DGUP - 15-98 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 3^e répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique. Il s'agit de la seconde répartition 2015. Il est proposé d'attribuer aux associations citées dans ce rapport et œuvrant sur notre secteur ou sur tout Marseille deux montants globaux de 43 000 euros et 81 000 euros pour les associations citées
Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Pas d'intervention ? *(Aucune intervention)*

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28247-DSG - 15-98 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur MARI.- Vous avez attribué une subvention au Centre Social AGORA !

Monsieur RAVIER.- Vous voyez que je ne suis pas rancunier, quand même !

Monsieur JOHSUA.- C'est tellement particulier, Monsieur le Maire, qu'il faut le noter quand même !

Monsieur RAVIER.- J'ai mes moments de faiblesse ! C'est Noël avant l'heure ! C'est une main tendue à l'approche de Noël ! D'ailleurs, je vous invite à venir déposer des jouets à cette Mairie de Secteur, qui seront revendus pour quasiment l'euro symbolique, et cela alimentera les caisses du Téléthon. Je parle là aux élus et au public. Celles et ceux qui ont des jeux en très bon état, voire neufs, n'hésitez pas à venir les déposer en Mairie de Secteur.

Et ne vous inquiétez pas, ce n'est pas dans mon bureau, c'est dans les services, M. DUQUESNE se fera un plaisir de vous recevoir et on poussera les murs s'il le faut !

RAPPORT N° 15-28239-DEEU- 15-99 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE – Attribution d'une subvention à l'association Air PACA pour la surveillance de la qualité de l'air autour de la L2 - Approbation de la convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention avec l'association Air PACA et le versement d'une subvention de 8 000 euros. Air PACA est une association agréée par le Ministère de l'Environnement, dont les principales missions sont de surveiller la qualité de l'air, prévoir la qualité de l'air et anticiper les pics de pollution et informer au quotidien en cas

d'épisodes de pollution. La présente convention prévoit l'installation d'une station de surveillance sur la partie Est de la future rocade L2, celle sur la partie Nord étant déjà prévue.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. La société Air PACA va avoir du travail dans notre secteur à l'ouverture du tronçon pour 2016. L'on nous a dit, et quelquefois "on" dit des choses intéressantes, que l'on tenait absolument à ce que cette partie de la L2 soit ouverte l'année prochaine, le plus tôt possible, pour permettre aux quartiers Est de ne plus subir la pollution.

C'est ce qui s'appelle "Marseille une et indivisible", l'égalité républicaine : on nous renvoie vite vite les camions et les voitures ! Les quartiers Nord, on doit considérer à la Mairie Centrale que c'est la poubelle ! Allez hop ! Un peu plus de pollution ou un peu moins, tant que les quartiers Est sont préservés et les quartiers Sud bien sûr ! C'est absolument scandaleux !

Ceux-là sont bichonnés. Quant aux quartiers Nord, il va y avoir un goulet d'étranglement, cela va être une pollution qui est déjà très élevée et qui va l'être d'autant plus, n'est-ce pas, M. JOHSUA, qui est un expert en ce domaine. Les quartiers Nord ne font manifestement pas partie de la ville de Marseille, nous sommes vraiment considérés comme le fond du tonneau, comme peut-être n'appartenant pas à la ville ! Peut-être ! Comme les territoires perdus.

Monsieur MARI.- Vous parlez comme Mme JOISSAINS ! Elle va prendre la carte Front National, peut-être !

Monsieur RAVIER.- Non, c'est Mme JOISSAINS qui parle comme nous, ce n'est pas pareil !

Donc il faut aider Air PACA, ils vont avoir du travail !

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28239-DEEU - 15-99 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28162-DEEU – 15-100 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation des subventions en nature accordées à des associations ou à des établissements publics dont l'activité présente un intérêt général local.

La Ville de Marseille met à la disposition de ces structures des locaux communaux à titre gracieux ou moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation ou d'un loyer dont le prix est inférieur à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association ou à l'établissement public une subvention en nature.

Sachant que le montant de la valeur locative est indexé chaque année sur l'indice INSEE du coût de la construction, le montant exact de la subvention en nature variera chaque année en fonction de l'évolution de cet indice.

Pour ce qui relève de notre secteur, la Ville a souhaité apporter un soutien à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) d'Aix-Marseille Université, en mettant à la disposition de celui-ci les surfaces d'espaces naturels nécessaires au bon déroulement de son programme de recherche. Ainsi, IMBE occupe gratuitement une parcelle de garrigue d'une superficie de 1,8 hectare, située dans le domaine municipal de l'Etoile. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Madame LELOUIS.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28162-DEEU - 15-100 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28185-DGAVE -15-101 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE – Création du groupe scolaire Mirabilis à Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Approbation de l'avenant de transfert n°2 au marché de

maîtrise d'œuvre n°14/04114. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne la création du groupe scolaire Mirabilis à Sainte-Marthe. Il convient donc par ce rapport d'acter le changement et de transférer par voie d'avenant n°2 au marché, et d'approuver la nouvelle répartition des honoraires entre les cotraitants. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO.

Création d'un groupe scolaire, c'est bien ! En espérant que celui-ci ait un préau, parce qu'à la Busserine il y a une magnifique école et il n'y a pas de préau ! Alors je sais que pour le Maire de Marseille il pleut tellement rarement qu'il ne faut pas s'en plaindre ! Donc il n'y a pas de préau.

Et en espérant qu'il n'y ait pas de malfaçons puisqu'à la Busserine, nous nous en plaignons tous, cela prend l'eau, il y a des fenêtres qui n'ont pas de joints. Vous voyez ce que c'est que de dépenser, de dépenser, vite vite ! On va vite et puis après : oh, il n'y a pas de préau !

Les choses sont faites vite pour être faites, mais faites en dépit du bon sens quelquefois. On veut faire : "voyez, j'ai fait", "voyez, j'ouvre", "voyez, j'inaugure", "voyez, j'ai fait des travaux". Et puis finalement on a fermé parce que cela prend l'eau, parce que cela ne fonctionne pas, parce que l'on a oublié de faire ceci, on a oublié de faire cela. Et puis de repasser après, cela coûte bien plus cher !

C'est comme pour la LINEA, j'espère que vous arriverez à convaincre Mme VASSAL de prendre finalement un peu plus de temps, on n'en est plus à deux ou trois ans près, pour revoir un petit peu sa copie, parce que cela va être une catastrophe cette LINEA, la pollution à la sortie du lycée, raser le skate parc, passer devant l'école, cela va être encore du grand n'importe quoi. Ne faites pas pour faire ! Faites bien !

Donc une belle école qui est pour tout le monde, j'imagine.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28185-DGAVE - 15-101 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27961-DVSEJ - 15-102 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Désaffectation de l'ancien groupe scolaire La Busserine, sis 36, rue de la Busserine - 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de la désaffectation de l'ensemble des locaux de l'ancien groupe scolaire de la Busserine.

Comme vous le savez, nous venons d'en parler à l'instant, cette école a dû être déplacée pour permettre la construction de l'autoroute L2 sur l'avenue Salvator Allende. C'est une obligation légale pour la Ville de Marseille de procéder à la désaffectation de ces locaux et du terrain, et de les sortir de son patrimoine avant de procéder à leur démolition.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE.

Je viens d'évoquer l'école de la Busserine nouvelle, bien sûr, donc cela tombait bien. Par contre, que va devenir le terrain qui est ainsi libéré ? M. AIRAUDO, est-ce que vous en avez une idée ? Non ?

Monsieur AIRAUDO.- D'après le dossier ANRU, je crois que c'est un terrain de sport qui doit y être fait à la place.

Monsieur RAVIER.- Un terrain de sport, du sport partout ! Tout à l'heure, vous nous disiez qu'il y aurait un nouveau terrain à Château-Gombert. Cela m'intéresse de le savoir parce que comme M. MIRON ne répond jamais à M. MARI, sachez qu'il ne me répond jamais non plus et qu'il ne m'informe de rien ! Donc si vous avez des informations sur ce qui se passe dans le secteur, cela nous arrangerait de les connaître.

Monsieur AIRAUDO.- De temps en temps, j'ai quelques informations.

Monsieur RAVIER.- Ah ! Vous aussi ! Vous me direz.

Monsieur AIRAUDO.- (*fin inaudible, sans micro*) J'ai cru comprendre effectivement qu'il y aurait un terrain de sport, pour faire une compensation par rapport à la LINEA...

Monsieur RAVIER.- D'accord.

Monsieur AIRAUDO.- Donc, oui, le stade Mallet étant récupéré pour la LINEA, la discussion c'est de voir un terrain sur Château-Gombert où justement on pourrait implanter un stade à la place de celui qui va être rasé du fait de la LINEA.

Monsieur RAVIER.- C'est Mme VASSAL, c'est le Conseil Départemental qui paye ?

Monsieur AIRAUDO.- Ce sont des discussions qui sont en cours.

Pour ce qui est de la Busserine, étant donné qu'il n'y a aucune couverture prévue sur tout le long de la L2 Nord par nos amis Socialistes, effectivement il faut trouver des choses à mettre sur la couverture de la L2 Nord, étant donné que ce qui avait été contracté, vous le savez aussi bien que moi, avec la société qui a récupéré la L2, c'est une dalle brute, pas très épaisse, où l'on ne peut pas faire de construction. Les seuls équipements qui pourraient être installés sur la dalle et à proximité, ce sont des équipements sportifs, des parcs et jardins. Donc, on est en train de voir ce que l'on peut faire.

Monsieur RAVIER.- Vous nous les transférerez sans doute, sans l'argent comme d'habitude...

Monsieur AIRAUDO.- ...Mais comme ça, vous aurez enfin des projets à financer avec votre million d'euros !

Monsieur RAVIER.- Nous serons très heureux de faire votre travail, il n'y a pas de souci. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27961-DVSEJ - 15-102 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Merci pour cette unanimité pour la Busserine.

RAPPORT N° 15-28258-DSFP - 15-103 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13° arrondissement - Les Olives - 35, boulevard Roume - Rétrocession de terrain à Monsieur et Madame Gérard MARKARIAN. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du protocole foncier portant sur la cession d'une parcelle de 68 m² sise 35 boulevard Roume, aux Martégaux, dans le 13^e arrondissement, à M. et Mme Gérard Markarian. En effet, la Ville de Marseille avait acquis en 1988 auprès de M. et Mme Markarian cette parcelle de 78 m² en vue de l'élargissement du boulevard Roume. M. et Mme Markarian ont demandé aujourd'hui la rétrocession d'une partie de cette parcelle qui n'est plus que très partiellement impactée par l'élargissement de la voie. Je me permettrai juste de faire de remarquer qu'il est dommageable qu'au final M. et Mme Markarian soient obligés de s'acquitter de la somme de 1 823 euros pour récupérer ce terrain, alors qu'ils en étaient à l'origine propriétaires et que la Ville l'avait, elle, acquis à l'époque à titre gratuit.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE.

Nous allons mettre ce racket (*en riant*) aux voix, je trouve cela assez extraordinaire ! Je ne me lasse pas d'être à ce poste, c'est pour cela qu'en 2017, cela va vous coûter un restaurant, M. MARI !

Voilà un couple à qui la Ville dit : on vous prend ce bout de terrain parce que l'on en a besoin, c'est la loi et vous ne l'avez pas contesté. Puis, 20 ou 30 ans plus tard, rien n'a été fait : "On pourrait récupérer notre

terrain ?" Réponse : "Oui, mais cela vous coûte tant !" Quand même ! C'est extraordinaire, payer pour récupérer ce que l'on avait payé et que l'on avait cédé gratuitement !

Et encore, nous avons bataillé auprès des décideurs parce qu'on leur demandait bien davantage, je crois, et je me suis adressé à Mme CARADEC pour plaider la cause, qui me semblait évidente, mais ils vont devoir quand même payer 1 800 euros pour récupérer ce qu'ils ont déjà payé !

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-282-DSFP - 15-103 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28135-DSFP -15-104 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 14^e arrondissement – Saint-Barthélémy - 44, rue de Beaucaire - Avenant au bail emphytéotique des 24 et 28 janvier 1975 consenti à Monsieur et Madame CORNU portant sur la renonciation de la Ville à la clause sur la solidarité du preneur dans le cadre de la cession de ses droits réels. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant au bail emphytéotique consenti à M. et Mme Cornu, portant sur la renonciation de la Ville de Marseille à la clause sur la solidarité du preneur dans le cadre de la cession de ses droits réels. Rappelons que dans un bail emphytéotique le locataire se voit reconnaître un droit réel sur le bien qui lui est donné à bail.

La SOMICA avait en effet, dans le cadre de la ZUP n°1, mis à disposition de M. et Mme Cornu un garage au 44, rue de Beaucaire, dans le 14^e. M. Jean Cornu, bénéficiaire du garage, a fait part à la Ville de son souhait de céder ses droits sur le bail emphytéotique. Considérant la nature du bien, la Ville de Marseille renonce à se prévaloir de la clause sur la solidarité à l'encontre de ces personnes, au titre de la cession de leurs droits au bail emphytéotique.

Monsieur le Maire, vous pouvez mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28135-DSFP - 15-104 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28136-DEEU - 15-105 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Rénovation cheminement Villecroze - 13^e arrondissement - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme - Financements. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'opération de rénovation du cheminement Villecroze dans le 13^e arrondissement et de l'affectation de l'autorisation de programme "Mission Environnement et Espace Urbain", année 2015, à hauteur de 150 000 euros pour la réalisation des travaux échelonnés sur deux ans en 2016 et 2017.

La rénovation de cet espace au cœur des groupes immobiliers Villecroze – Oliviers – Eglantiers, dans le quartier de Malpassé, consistera à la rénovation des cheminements, à l'amélioration du terrain de boules et à la rénovation du terrain de sport, ainsi qu'à l'entretien de la végétalisation.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28136-DEEU - 15-105 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28133-DEEU - 15-106 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Réaménagement du parc Val Plan - 13^e arrondissement - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme - Financements. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'opération d'aménagement du parc Val Plan, dans le 13^e arrondissement, et de l'affectation de l'autorisation de programme "Mission Environnement et Espace urbain" année 2015, à hauteur de 500 000 euros.

Le parc Val Plan, d'une surface de 1,4 hectare, situé à la Rose, a été aménagé dans les années 1980. De nombreux problèmes de délinquance ont conduit les habitants des groupes immobiliers voisins à ne plus le fréquenter depuis quelques années.

La construction actuellement en cours du nouveau collège Jean Giono, qui jouxte le Parc Val Plan, nécessite de le réaménager en vue de sa future fréquentation par les élèves.

Par ailleurs, le Centre social et culturel Val Plan Bégude souhaite réinvestir le parc.

La rénovation du Parc se décline en plusieurs points. La création d'un cheminement éclairé reliant la cité Val Plan et le collège Giono permettra de sécuriser la traversée du parc. L'extension du périmètre du Centre Social afin de créer un jardin partagé et un espace de loisirs permettra de donner une fonction nouvelle au parc. Et enfin, la réhabilitation du parc en fera de nouveau un espace de promenade.

En souhaitant que la Mairie de Secteur soit concertée lors des réunions de travail sur ce projet.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. L'espoir fait vivre, Mme LELOUIS !

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28133-DEEU - 15-106 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28197-DAH - 15-107 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT NORD – Avenant n°1 à la convention n°13-00436 de gestion des aménagements provisoires dans le groupe des Cèdres Nord passée avec l'Office Public d'HLM Habitat Marseille Provence - 13^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur AZAR, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion avec HMP, ainsi que l'attribution de subventions pour la gestion des délaissés temporaires du groupe des Cèdres Nord, pour un montant de 18 600 euros.

Les terrains issus de la démolition des bâtiments M et N du groupe des Cèdres sont utilisés par des aménagements provisoires et permettent la pratique d'activités ludiques et sportives, de façon libre ou encadrée par des associations ou le Centre Social.

Les aménagements définitifs interviendront dans les deux prochaines années. Le montant alloué par la Ville pour la gestion de ces terrains pourrait être porté à 18 600 euros maximum par an.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. AZAR. Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Monsieur RAVIER.- J'espère que l'on ne nous en demandera pas d'assurer l'entretien de ces équipements sans que les sommes et les budgets nécessaires nous aient été affectés, parce que c'est une habitude que l'on a du mal à assumer tout le temps. On veut bien "aider" et faire en sorte que le désintéret de la Ville pour nos équipements de proximité dans ces quartiers Nord, on veut bien que ce désintéret soit compensé par une action au quotidien de nos Services de la Mairie de Secteur. Mais à un moment donné, on ne va pas pouvoir porter tout sur notre dos ! Alors, il faudra quand même que l'on nous donne les moyens d'entretenir ces espaces.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28197-DAH - 15-107 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28201-DAH – 15-108 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT NORD – Concession d'aménagement - ZAC de Saint-Just - 4e et 13e arrondissements - Réalisation des bretelles routières Fleming/Meyer - Meyer/Maréchal Juin - Convention entre Marseille Provence Métropole, la SOLEAM et la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport pour objet l'approbation d'une convention entre MPM et la SOLEAM en vue d'une participation pour la réalisation d'une voie d'insertion entre le boulevard Fleming et le boulevard Meyer, et la connexion du boulevard Meyer avec le boulevard Maréchal Juin à Saint-Just.

Nous avons déjà voté cette délibération en avril 2014, cependant les (biens...) étant destinés à terme à intégrer le patrimoine communautaire et la terminologie de la précédente convention ne permettant pas l'éligibilité au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, c'est pourquoi la Communauté Urbaine a souhaité approuver une nouvelle convention financière.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, c'est une question d'actualité que je vais vous poser dans un petit moment, je suppose.

Monsieur RAVIER.- Vous avez tous tendance à vous prendre pour Julien Lepers depuis hier, la main sur le buzzer en disant : "une question d'actualité".

Monsieur MARI.- C'est en lien avec le débat d'hier sur les régionales, mais qui vous concerne également puisque régulièrement, Monsieur le Maire, vous votez contre tous les projets de rénovation urbaine sur le secteur et sur Marseille au Conseil Municipal.

Donc la question que je vous pose, vous avez noté que le GIP Marseille Rénovation Urbaine est composé de plusieurs Collectivités Territoriales, dont le Conseil Régional. Je rappelle que le Conseil Régional finance sur l'ensemble, alors ce n'est pas un partenaire majeur de Marseille Rénovation Urbaine, mais le Conseil Régional, sur actuellement 1 milliard d'euros engagé sur la rénovation des quartiers de l'ensemble de Marseille, ceux que l'on appelle les quartiers prioritaires, a mis à la disposition de Marseille Rénovation Urbaine 42,3 millions d'euros, dont plus de la moitié sur l'ensemble du 13-14.

Je suis obligé de prendre en compte les sondages, Monsieur le Maire, même si cela me fait mal de le dire, je regarde. Et dans l'hypothèse que le front National gagne la Région, ce qui est une hypothèse donnée par les sondages, est-ce que demain, puisque vous-même vous êtes tête de liste pour le compte du Front National dans ce département, vous seriez engagé dans Marseille Rénovation Urbaine ou vous renoncerez à financer l'ensemble de ces projets urbains ?

Et question subsidiaire, Monsieur le Maire. Comme vous êtes déjà Sénateur et Maire de Secteur et demain vous allez être Conseiller régional, que vous gagnez ou que vous perdez, vous serez Conseiller Régional, donc est-ce que vous trahissez les électeurs en étant tête de liste en démissionnant dans la seconde, vous pouvez rester Maire de Secteur et Sénateur, ou dès que vous allez être élu, le 13 décembre, Conseiller Régional, vous allez abandonner la Mairie de Secteur ou le Sénat ?

Et dans ce cas-là, je sais que M. MAGGIO est un peu en disgrâce, qui sera le successeur ? M. DUDIEUZERE ? Mme D'ANGIO ? Est-ce que vous savez déjà, est-ce que vous pouvez nous dire qui sera votre successeur le 13 décembre, puisque vous serez en cumul de mandats ? Sauf si vous nous dites aujourd'hui que vous démissionnez de la Région à peine élu.

Monsieur RAVIER.- Est-ce que vous dormez la nuit ou pas ? Cela vous obsède ! A chaque Conseil, j'y ai droit !

Monsieur MARI.- Donc j'avais deux questions. Dans l'hypothèse dramatique pour la Région PACA où votre Parti gagnerait la Région, est-ce que vous continueriez à financer les projets de rénovation urbaine ?

Et la deuxième question, votre petite personne, qui intéresse les habitants du 13-14, que feriez-vous au soir du 13 décembre ?

Monsieur RAVIER.- Vous avez raison, M. MARI, "ma petite personne", comme vous dites, ne compte pas beaucoup. Ce qui compte c'est l'avenir de cette Région, qui après 18 ans de gestion "socialo-coco-verdo-corrumpo" et j'en passe et des pires, eh bien voilà, c'est "walou" à la fin !

A la fin, c'est une situation dans cette Région qui possède pourtant tous les atouts et qui caracole en tête dans tous les domaines que sont l'insécurité, les transports dans lesquels l'insécurité est grande, dont il ne faut pas s'étonner s'ils ne font pas recette. Mais vous avez entendu comme moi hier que M. ESTROSI a trouvé la parade, les rayons X à l'entrée des gares, il a installé des portiques à l'entrée des gares pour passer tous les voyageurs aux rayons X. Donc quand vous aurez un train à 8 h, présentez-vous à la gare à 4 h, parce que le temps de contrôler tout le monde on n'est pas couché !

Reste la situation de la Région, tout le monde la connaît. Et vous avez tellement bien géré que votre candidat est effectivement crédité d'un petit 18 %, ce qui prouve bien que les habitants ne vous font plus confiance. Et les promesses maintes fois présentées et jamais tenues, avec un bilan on ne peut plus négatif !

Mais ceci, encore une fois, je ne voulais pas en parler, mais je suis candidat effectivement. Et ce que je ferai au lendemain ou au soir des résultats du 2^e tour, eh bien, vous le saurez à ce moment-là !

Monsieur MARI.- Suspens !

Monsieur RAVIER.- Surprise !

(Réflexions de M. MARI)

Monsieur RAVIER.- Personne ne connaît ma situation de cumul, mais je me conformerai à la loi, bien évidemment. Et je vous dirai à ce moment-là ce que je choisirai. Mais encore faut-il que les électeurs s'expriment et nous verrons à ce moment-là ce qui se passe. Mais chaque chose en son temps, il n'y a pas le feu au lac ! Ne m'auriez-vous pas posé une autre question ?

Monsieur MARI.- Que feriez-vous dans l'hypothèse dramatique où le Front National...

Monsieur RAVIER.- ...Ah oui, pour les subventions ! Ce matin, j'ai participé à la pose de la première pierre du 3^e étage d'un ensemble immobilier, chemin des Genêts, avec le groupe ERILIA et le constructeur AMETIS, des personnes fort sympathiques, et en présence de Mme FRUCTUS, qui était heureuse de me voir, et donc j'ai participé à cette pose de la première pierre du 3^e étage. Alors les travaux sont largement entamés et j'ai senti que Mme FRUCTUS était très étonnée de me voir là parce, qu'il s'agit de 32 logements sociaux et, vous le savez, je n'en raffole pas dans les "con-di-tions" qui sont celles d'aujourd'hui ! Je n'ai rien contre, aucun membre de ma majorité n'a quoi que ce soit contre le logement social parce qu'il est social.

Mais nous observons tous qu'il n'a plus rien à voir avec ce qui se faisait il y a une poignée d'années. L'architecture, ce n'est plus la même. Les services, la qualité de ce qui est réalisé n'a plus rien à avoir avec ce qui se faisait avant. Mais c'est dans l'après que je ne peux pas soutenir l'avant, puisque l'après est une catastrophe sur de nombreux sites.

J'avais narré au Conseil Municipal à Mme GHALI ce malaise, ces deux jeunes filles qui étaient venues me voir ici me demandant un nouveau logement social, ce qui voulait dire qu'elle bénéficiait déjà de ce type de logement, et je leur demandais : "mais où êtes-vous ?" Elles me répondaient : "là, à tel endroit". Ce à quoi je leur avais répondu : "mais c'est tout neuf, cela a été construit récemment, 4 étages". Et la réponse de ces deux jeunes filles a été : "oui, cela allait très bien jusqu'à ce qu'ils nous envoient les barbares de..." 15^e arrondissement" !

C'est cela qui me gêne, M. MARI, c'est que comme Mme FRUCTUS elle-même, et je l'ai déjà dit et je le redirai jusqu'à ce que mort s'ensuive, à un moment donné, quand la réalité leur saute aux yeux, et c'est ce que je disais ce matin avec ERILIA, ERILIA contrairement aux autres bailleurs, a un suivi, a un meilleur suivi. Lorsque Mme FRUCTUS s'est présentée comme moi, il y a plus d'un an, sur le site du Vieux Moulin, elle-même m'a dit que cela ne servirait à rien, alors qu'elle me faisait remarquer que l'on ne pouvait pas laisser ces personnes dans cette situation, je lui avais répondu : "humainement, non." Et elle-même d'enchaîner : "mais cela ne servira à rien". Parce qu'elle avait la réalité sous les yeux !

Monsieur MARI.- Vous l'avez déjà dit ! Vous faites comme Jean-Claude GAUDIN !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais manifestement il faut se répéter ! Vous le savez comme moi, la politique est l'art de se répéter.

Le bailleur lui-même, lorsque je lui ai posé la question : "mais combien a d'années cet immeuble ?" qui aurait dû être neuf, mais qui ne semblait pas neuf. Il m'a répondu : "deux ans et il faudra lancer un nouveau programme de rénovation dans quelques années".

C'est à partir de cet "après" que je ne peux pas cautionner "l'avant" ou le "pendant", parce que je constate que dans l'après ce sont des millions et même des milliards d'euros, comme l'a rappelé ce matin le représentant du Préfet, 1 milliard d'euros qui est injecté dans la rénovation urbaine ! Et l'on ne fait qu'effectivement changer le cadre architectural, mais les problèmes demeurent. On ne s'attaque pas aux familles, on ne s'attaque pas aux agissements des familles lourdes, on y laisse le trafic de drogue se développer, on y laisse l'anarchie dégrader le cadre.

Et puis, ce matin, vous avez un immeuble qui jouxte une école, mais l'école de Bon Secours est déjà saturée, il n'y a plus de place. Y a-t-il de la sécurité ? Non ! Y a-t-il des transports en commun ? Si peu ! Donc il n'y a pas non plus une vision d'ensemble. Mais c'est surtout sur l'utilisation de ces nouveaux logements, qui est en grande partie critiquable, ruineuse. Et donc à partir de là, je ne peux pas le soutenir.

J'ai grandi en face, vous le savez, à la Maurelette. Ce ne sont pas des logements sociaux, mais c'est populaire. Je suis issu d'une famille d'ouvriers, je sais très bien que l'on a besoin de logements sociaux, y compris pour les cadres qui commencent leur carrière à Marseille, qui sont éligibles au logement social. J'ai bien conscience qu'il en faut. Mais ce que je constate dans les faits, sur le terrain, c'est que c'est une catastrophe au bout de quelques années, parce qu'il n'y a pas de gestion de l'après.

Quand il y aura une gestion de l'après, teintée de préférence nationale quand même, eh bien, alors à ce moment-là, je dirai : d'accord pour l'ensemble de la rénovation urbaine de ces quartiers.

Mais quand on me dira que la plaque de bouton de l'ascenseur, qui a été changée le matin, a été fracassée l'après-midi, et ce que c'est pareil pour bon nombre d'équipements publics, eh bien, je ne pourrai que me positionner en tant que défenseur de l'argent public. Parce qu'encore une fois, cela ne va pas jusqu'au bout. C'est bien, il y a une volonté, on a rénové, on va ouvrir là, on va ouvrir là !

Je constate que c'est surtout dans le 13-14 et le 15-16, les logements sociaux. Il y a cela, aussi : 42 % des logements du 13-14 sont déjà des logements sociaux ! Alors, je ne suis pas pour que Marseille soit un immense logement social, mais la loi nous impose 25 %. Que chacun prenne sa part, dans le 6-8, dans le 1-7, dans le 4-5, chez les amis de M. AIRAUDO, c'est à 5 %, 7 %, 8 % ! C'est toujours pour nous la misère et les difficultés, pour des raisons culturelles. Alors que chacun prenne sa part ! Et pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées, si toutes ces conditions sont réunies, à ce moment-là, oui ! Mais dans les conditions qui sont celles d'aujourd'hui, non !

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, effectivement, cette discussion a déjà eu lieu plusieurs fois, mais cela n'empêche pas de la reprendre parce que cela permet de clarifier. Et puis vous avez dit que la répétition était l'essentiel en politique, on dit que c'est pédagogique, donc d'expliquer les choses plusieurs fois, quelquefois, cela sert. De vous écouter, cela sert aussi.

Et puis parfois, il y a des bougés, puisque l'on vient de voir que vous acceptez de subventionner l'Agora, on nous a dit que ce n'était pas une erreur, c'est encore mieux que ça. Donc peut-être que finalement cela a quelques petits effets.

Reprenons votre argumentation, parce que c'est toujours la même. En gros elle consiste à dire : "Je constate une situation et vu la situation que je constate, je refuse de mettre un centime de plus." Il y a deux poids deux mesures, parce que, par exemple, quand vous constatez qu'au stade de Gombert il y a des incivilités, vous trouvez une solution, vous prétendez en trouver une, vous dites qu'il faut qu'il y ait la Police municipale qui arrive. Mais dans d'autres endroits, il n'y en a plus, là vous bougez !

Donc dans certains endroits, vous essayez de faire en sorte que les choses s'améliorent, mais la population est divisée en deux : il y a des gens qui sont encore "sauvables" et des endroits où manifestement vous considérez que l'on ne peut plus rien faire, et ceci est encore un procès d'intention, où vous ne voulez rien faire parce que ces populations-là, vous ne pouvez plus les voir en peinture. Je ferme cette parenthèse.

Je vais vous donner un exemple pour vous dire que...

Monsieur RAVIER.- ...M. JOHSUA, qui a parlé de population que l'on ne pouvait pas voir en peinture ? Ce sont des agissements que je ne peux plus voir en peinture !

Monsieur JOHSUA.- Bien sûr !

Monsieur RAVIER.- Mais vous manipulez, vous tronquez mes propos, ce qui va permettre à la Pravda dit *La Marseillaise* de raconter encore n'importe quoi demain !

Monsieur JOHSUA.- Je pense que notre amie aura noté aussi votre réponse.

Donc, je vais vous donner un exemple, nous discutons de cela : je constate qu'il y a des cancers du poumon et nous savons aussi que ces cancers du poumon sont dus au fait que les gens fument souvent, la plupart du temps, que les gens fument trop. Nous savons cela depuis combien de temps, Monsieur le Maire ? Depuis des décennies ! Vous allez arrêter de mettre de l'argent dans le fait de soigner le cancer du poumon tant que les gens continueront à fumer ? Enfin, cela ne peut pas tenir !

Donc le fait de constater une situation désagréable, le fait de dire : "cela ne marche pas assez vite, cela ne marche pas assez bien", ne justifie en rien le fait que vous laissiez tomber, sauf ce que vous avez ajouté après, à la fin, où vous avez dit : "Je veux bien commencer à bouger, à condition qu'il y ait la préférence nationale". Quelle relation il y a entre ces deux questions, Monsieur le Maire ? Je vous l'ai posée déjà plusieurs fois ! Puisque vous avez dit que ce n'était pas les populations qui sont en question, vous avez dit que ce sont des quartiers, des endroits qui sont en question ! Je vous ai déjà dit que dans ces endroits-là, la grande majorité des populations sont françaises ! Qu'est-ce que cela changerait, Monsieur le Maire ? Sauf à pousser le raisonnement jusqu'au bout, puisque vous nous l'avez déjà dit une première fois, premièrement, c'est faux, ce ne sont pas de vrais Français, ce sont des Français de papier, donc en fait la solution, c'est de les "lourder", en gros !

Si vous n'avez pas cela comme solution, il est humain et il est politiquement justifié de continuer à faire les efforts qu'il faut, même si nous savons que la solution de toute cette politique n'est pas la bonne.

On vient de tirer les conséquences, maintenant, de la Politique de la Ville, pas seulement de la rénovation, depuis 20 ans, 25 ans, on a le bilan : est-ce que le bilan est bon ? Mais non, il n'est pas bon ! Il est mauvais ! C'est ma propre interprétation de la question, qui n'est pas la vôtre, je sais pourquoi ce n'est pas possible de faire cela, parce que si l'on fait que le bâti et que l'on ne s'occupe pas des populations et que l'on ne donne pas de l'emploi, qu'il y a le libéralisme qui est partagé par tous les partis dominants en Europe, eh bien, il n'y a pas de solution à la question ! Je sais cela, comme je sais que les gens qui fument auront un grand risque d'avoir un cancer ! Donc, je soigne le fond et j'espère que les gens arrêteront de fumer ou fumeront moins. Mais je mets quand même des crédits pour faire en sorte que les gens puissent arriver à survivre ! Vous, vous ne voulez pas faire cet effort ! La conséquence élémentaire, c'est que les gens iront plus mal !

Donc la question est toute simple. Si on vous suit, là maintenant, avec les comptes que vous faites, est-ce que ces populations iront mieux ou est-ce qu'elles iront plus mal ? La réponse est pour tout le monde ! Donc, vous allez faire une politique qui va taper dans le tas, parce que vous estimez qu'il y a deux ou trois, quatre personnes qui "foutent le bazar" et il n'y aura pas d'amélioration !

Donc, cette politique est une impasse sur le plan social, est une impasse sur le plan humain, et cela ne m'étonne moins compte tenu de ce que l'on sait du Front National. Mais revenons sur le plan politique, ce n'est pas une politique défendable !

Et je termine par la question à laquelle vous n'avez pas répondu, que M. MARI vous a posée tout à l'heure.

Il est possible que vous soyez en responsabilité demain de la Région, voire même du pays. Une partie de ces crédits nous concernent, nous, dans le 13-14 : est-ce que vous allez arrêter les politiques de rénovation urbaine qui sont soutenues par les institutions auxquelles vous prétendez pouvoir maintenant exercer le pouvoir politique ? On est en droit de savoir cela !

Ce que vous allez faire au lendemain de l'élection du second tour, on verra. Vous avez dit que l'on verrait, on verra ! D'ailleurs, on verra aussi le résultat parce que, là, vous vous fondez sur des sondages, on n'a pas encore mené la campagne, on ne sait pas encore qui va gagner. Donc on verra ! Très bien ! Comme d'habitude, vous avez déjà fait des campagnes et vous savez que cela peut être autre chose que ce que donnent les sondages. Donc, attendons ! Mais, vous nous avez donné la réponse : "on verra plus tard". Eh bien, on verra plus tard !

Mais par contre, il y a une chose sur le plan du programme, comme on vous le demandait jusqu'à maintenant : "qu'est-ce que vous allez faire de cet argent concernant le 13-14 ?" Parce que, nous, en tant que Conseil d'Arrondissements, nous ne pouvons pas nous adresser au futur dirigeant de la Région pour dire : "ne touchez pas à ces crédits ! Ces crédits nous en avons besoin pour la rénovation urbaine."

Monsieur MAGGIO.- Je n'avais pas prévu de prendre la parole, Monsieur le Maire, je vais juste répondre à M. JOHSUA uniquement sur la rénovation urbaine et puis je vous laisserai répondre sur le reste.

M. JOHSUA, vous avez déclaré lors de notre défaite aux élections départementales, dans le Conseil d'Arrondissements qui a suivi justement celui du 2^e tour, que si nous avions perdu ces élections, c'est à cause de nos positions de vote concernant la rénovation urbaine. Vous avez même repris une métaphore de mon collègue, M. MAURY, disant que "le coup de pied de l'âne, nous l'avons eu en pleine face" !

M. JOHSUA, il faut savoir une chose. Déjà, première des choses, c'est que j'ai peine à croire que ce soit à cause de l'opposition sur la rénovation urbaine si nous avons perdu ces élections. Avec Mme D'ANGIO, ce dimanche-là, nous avons fait une petite tournée des bureaux de vote, au cours de laquelle d'ailleurs nous avons croisé certains de vos camarades, et nous avons livré quelques plateaux-repas. Vu le déroulement de l'élection, notamment au 2^e tour, je ne pense pas que ce soit la rénovation urbaine qui soit responsable de ce qui s'est passé. Personnellement, M. JOHSUA, et je conclurai sur cette parenthèse, je pencherai pour d'autres hypothèses.

Concernant maintenant le fond de ces rapports, il faut savoir que la rénovation urbaine, M. JOHSUA, c'est de l'argent jeté par les fenêtres ! Cet été, est venu me voir un Monsieur qui habite à la cité des Flamants et qui m'a fait une demande de logement. Mais je ne l'avais pas vu, je ne l'ai vu qu'au moment où j'ai récupéré le dossier. Et je lui ai dit : "Mais vous habitez aux Flamants, ils sont en train de tout refaire, pourquoi est-ce que vous me demandez un logement ailleurs ?" Réponse : "Non, M. MAGGIO, je veux habiter ailleurs parce qu'ils ont beau tout refaire, tout repeindre, et faire tout beau, tout neuf, tout propre, dans un an ce sera la même chose !" Et je lui ai demandé : "Qu'est-ce qui vous fait dire cela, Monsieur ? Qu'est-ce qui vous fait dire que dans un an ce sera la même chose ?" Il m'a répondu : "Parce que tous ceux qui dégradent, vous les avez laissés à l'intérieur." Voilà aujourd'hui où on en est, M. JOHSUA, concernant ces opérations.

La rénovation urbaine, c'est un lobby, M. JOHSUA, c'est un lobby électoral, parce que cela vous permet de mettre les pieds dans ces cités, cela vous permet de mettre les pieds dans ces quartiers, cela vous permet de faire semblant que vous vous occupez de ces populations, mais ce n'est pas vrai, M. JOHSUA ! D'ailleurs, les récents Conseils citoyens qui ont été créés sont un petit peu dans la même démarche. C'est pour que vous soyez les seuls à avoir le monopole de tout ça, en période électorale cela vous fait une petite tribune, si vous voulez.

Et puis il faut savoir aussi que la rénovation urbaine, ce n'est pas qu'un lobby électoral, c'est aussi un lobby urbanistique, mais plutôt clientélo-urbanistique, parce que ce sont toujours les mêmes architectes qui sont à l'origine de ces programmes, de ces édifications d'immeubles et d'équipements publics, M. JOHSUA. D'ailleurs, je crois qu'il y avait un très bon cabinet d'études qui avait été mandaté par la Mairie Centrale, qui a été payé très cher et qui n'a malheureusement pas détecté l'amiante à temps, ce qui a engendré des coûts supplémentaires de plusieurs dizaines de millions d'euros, M. JOHSUA, et vous le savez comme moi !

Enfin, je voulais vous dire une dernière chose : la rénovation urbaine, c'est un lobby financier. Pourquoi un lobby financier ? Parce que cela a coûté plusieurs dizaines de milliards d'euros depuis les fameux plans BORLOO en 2005. Il y a une époque pas si lointaine où l'ennemi était la finance. Vous vous en souvenez ? Moi je m'en souviens très bien. Oh, cette époque s'est vite calmée, depuis que M. MACRON a été nommé aux affaires, par la Gauche d'ailleurs, ce qui est un comble pour un ancien venu d'une grande Banque.

M. JOHSUA, il faut savoir une chose, c'est que le coût de cette rénovation urbaine, ce n'est pas uniquement le coût d'aujourd'hui, mais c'est aussi les intérêts d'emprunt.

Je me suis amusé à regarder un petit document intitulé : "état de la dette en 2009". Je l'ai regardé, il est au Pavillon Daviel. Il y a clairement les lignes budgétaires "rénovation urbaine" qui sont stipulées, qui sont inscrites et nous avons aussi le détail des intérêts. Et sur le détail des intérêts, il y a quelque chose d'intéressant. Savez-vous auprès de quelle banque on emprunte de l'argent pour financer toutes ces opérations ? C'est DEXIA, M. JOHSUA ! DEXIA, d'après ce que j'ai compris, c'est censé ne pas être votre ami. DEXIA, c'est cette banque qui a contracté avec des Collectivités plusieurs emprunts toxiques.

Alors, puisque l'on parlait de finance, M. JOHSUA, on peut dire une chose malgré tout, c'est que le Front de Gauche mérite le triple A, Apatride, Anarchiste et Archaïque ! Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO.

Monsieur MARI.- La cote de l'ex-dauphin remonte !

Monsieur RAVIER.- Rien ni personne n'est coté ici ! Je laisse cela à la Bourse qui ne s'est jamais aussi bien portée que sous la Gauche !

M. JOHSUA, j'ai déjà répondu à la question de savoir si l'on allait arrêter ou couper les vivres à la rénovation urbaine lorsque nous serons aux affaires de la Région dans quelques semaines.

Vous l'avez-vous-même rappelé, la Politique de la Ville est un échec, un échec tout à fait officiel puisque confirmé par les études de la Cour des Comptes, que l'on ne peut pas taxer d'être proche du Front National. La Cour des Comptes, chaque année, dans chaque rapport, pointe la catastrophique gestion, la catastrophique politique qu'est cette Politique de la Ville, sans aucun effet réel, si ce n'est que de permettre à

notre regard d'être moins choqué puisque des tours ont été abattues, des voies ouvertes et quelques arbres plantés.

Mais le fond, le quotidien des personnes qui y habitent, celles et ceux que vous tenez en laisse électorale depuis tant d'années, ne change pas. Car, comme l'a rappelé M. MAGGIO, ces populations-là, si elles sont dans ces cités depuis de nombreuses années, elles sont là par le truchement de qui ? Par la volonté de qui ? Qui les mène par le bout du nez électoral depuis des années en leur disant : "attention, si le Front National arrive, vous n'aurez plus rien" ? Mais elles n'ont déjà plus rien ! Elles sont déjà dans ces bâtiments.

Vous fermez les yeux, n'ayant pas été capables de leur donner un emploi. Vous dites : il faut de l'emploi, il faut de l'emploi ! Il fallait leur donner, vous, de l'emploi ! Vous êtes aux affaires, vous soutenez à un moment donné ce gouvernement, pas vous personnellement, mais vous soutenez, vous ferez liste commune au 2^e tour, c'est entre les deux tours, bien sûr que M. CASTANER sera... sur la Petite Camargue, qui n'a rien à voir avec le Petit Clamart, ce n'est pas la même chose. Et vous fusionnerez sans aucun problème avec des gens qui sont à l'origine du résultat que nous subissons aujourd'hui tous dans ces cités et qui a voulu que vous laissiez ces populations se regrouper dans des HLM qui avant été habités par d'autres et qui, ma foi, n'avaient rien saccagé, n'avaient rien dégradé.

Ces populations, c'est vous qui les avez enfermées dans ces lieux, M. JOHSUA, enfin la Gauche. C'est vous qui les tenez en laisse électorale en agitant le chiffon rouge, noir ou brun du Front National, qui, selon vous, lorsqu'il arrivera aux affaires, va leur supprimer jusqu'à l'oxygène pour respirer.

C'est vous qui les avez mis dans cette situation. C'est vous qui vous êtes complètement soumis au nouvel ordre économique qui est le mondialisme et qui crée plus de chômage chaque jour. Et c'est vous qui, par votre mutisme, toujours obnubilés par la volonté de sauver votre siège, avez laissé la situation se dégrader espérant au grand soir la révolution, même si ce qui est en train de se passer, c'est une révolution plutôt islamique qui nous pend au nez. A force de jouer avec le feu, on finit par se brûler ! Oh, vous, vous saurez toujours sauver votre petite personne, mais les habitants, nos administrés, eux sont aux premières loges, si j'ose dire. Et ce sont eux qui subiront les conséquences de votre politique.

Car ce que nous subissons aujourd'hui, c'est le résultat de 40 ans de politique menée tant par la Gauche, la vraie Gauche, que par la fausse Droite. Alors, ce n'est pas à nous à en supporter les conséquences. Je vous l'ai dit : "S'il y a de nouvelles conditions, nous nous mettrons autour de la table". Je me suis mis autour de la table avec les représentants de l'Espace Culturel de la Busserine, je me mets autour de la table de toutes celles et ceux qui veulent discuter dans le cadre de la loi, bien sûr. Et nous nous mettrons autour de la table et nous exigerons des conditions pour continuer ou pas à déverser l'argent public. Justement, il ne sera plus déversé, il sera remis sous condition. Il faudra qu'il y ait un après dans cette gestion. Et non pas simplement se dire : "voilà, le quartier est refait, c'est magnifique", parce qu'il n'y a toujours pas d'emploi, il y a toujours autant de "choufs", il y a toujours autant de violence, il y a de plus en plus de communautarisme. Ce n'est pas d'avoir rasé une tour qui va empêcher les radicaux de continuer à développer leurs discours et leurs messages de haine dans ces quartiers. Cela n'a pas l'air de beaucoup vous gêner d'ailleurs, on ne vous entend jamais à ce sujet. Eh bien, moi, j'y suis très sensible.

Alors je n'utiliserai pas l'argent public à n'importe quel prix ! Il y aura des conditions si vous voulez que la rénovation se fasse. Mais cela ne sera plus une carte blanche, mais avec des conditions.

Monsieur MARI.- Donc ce n'est pas "walou" !

Monsieur RAVIER.- Je n'ai pas dit "walou", mais je n'ai pas dit "cadeau" ! Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28201-DAH - 15-108 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28196-DAH - 15-109 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de Renouvellement Urbain Saint-Paul - Approbation de l'avenant n°7 à la Convention pluriannuelle de financement n°07/1061 entre la Ville et le GIP MRU. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit dans ce rapport d'approuver l'avenant n°7 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU. Le PRU de Saint-Paul ayant fortement évolué dans la durée, tant de manière opérationnelle que financière, l'avenant dont il est question doit permettre d'acter les coûts définitifs de mise en œuvre de ce programme. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28196-DAH - 15-109 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-28200-DAH - 15-110 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – Projet de Rénovation urbaine de Malpassé - 13^e arrondissement - Concession d'Aménagement du Vallon de Malpassé passée avec la SOLEAM - Approbation du programme des équipements publics modifié - Approbation d'une convention à passer entre Marseille Provence Métropole, la SOLEAM et la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du programme des équipements publics dans le cadre du PRU de Malpassé.

Sont inscrits au programme plusieurs travaux d'aménagement, notamment de voirie, des aires de jeux, ainsi que le square des Cèdres, le but étant entre autres d'améliorer le désenclavement du quartier.

Il est également proposé d'approuver la convention régissant les modalités de financement et la participation financière entre la CUM, la SOLEAM et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, j'ai lu attentivement ce rapport et je suis surpris de voir que dans les travaux d'aménagement on ait gardé comme un des principaux points des travaux d'aménagement la traversée des Cyprès, qui améliorera la connexion du quartier au village de Saint-Just.

Je me rappelle, il y a quelques années, d'une réunion publique avec Mme CORDIER à la tête des frondeurs demandant l'arrêt de ce projet qui aurait eu pour conséquence d'engorger le noyau villageois de Saint-Just, et nous étions à l'époque dans la majorité de la Communauté Urbaine, nous avons été dans son sens en demandant aux architectes, au chef de projet, de revoir leur copie. Et je suis étonné que moins de deux ou trois ans après, on retrouve le même projet qui était combattu à l'époque par la Présidente du CIQ de Saint-Just, de la Fédération des CIQ de Saint-Just et de la Confédération des CIQ. Donc, est-ce qu'il y a une faute de frappe dans le rapport ?

Alors, bien sûr, encore, excusez-moi, M. AIRAUDO, mais comme aujourd'hui il n'y a que vous présent et votre collègue, est-ce que vous avez la position de Mme CORDIER ? Est-ce qu'elle a eu des assurances pour que le projet soit revu dans l'intérêt général des habitants de Saint-Just ? Ou est-ce que l'on va garder un flux ininterrompu de voitures qui va considérer la traverse des Cyprès comme un raccourci entre le vallon de Malpassé et le quartier de Saint-Just ? Donc, est-ce que vous avez la réponse, M. AIRAUDO ? Ou alors si vous pouvez transmettre à Mme CORDIER, si vous la voyez.

Monsieur AIRAUDO.- Je vais faire simple. Je ne suis pas là pour défendre l'avis de Mme CORDIER, je suis là pour défendre l'avis qui a été fait dans l'intérêt général par la Ville de Marseille et le Service de MPM. Et je ne connais pas la position de Mme CORDIER il y a six ou sept ans en arrière, je suis désolé !

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que le projet qui nous est présenté aujourd'hui, pour ce que l'on en a vu, c'est un projet qui n'est pas le même que celui d'il y a quelques années en arrière, puisque cette fois-ci on nous propose de diminuer largement le trafic et d'arriver directement en plein cœur de noyau villageois, avec plusieurs milliers de voitures par jour.

Monsieur RAVIER.- Donc la question est posée sur la traverse des Cyprès. Les habitants de Saint-Just seront ravis d'apprendre cela. Apparemment, Mme CORDIER a changé d'avis, mais ce n'est pas la première fois. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- Notre Groupe s'abstiendra pour la raison que j'ai énoncée.

LE RAPPORT N° 15-28200-DAH - 15-110 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)

RAPPORT N° 15-28224-DAH - 15-111 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de Renouveau Urbain Saint-Barthélémy - Picon - Busserine - Approbation de l'avenant n°5 à la Convention pluriannuelle de financement n°2012-00500 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport nous propose d'approuver l'avenant n°5 relatif à l'ajustement du montant total des travaux subventionnés par la Ville concernant le PRU de Saint-Barthélémy.

Pour information, sur un projet total chiffré à plus de 133 millions d'euros, la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 8 753 000 euros incluant les dépenses d'investissement ainsi que de fonctionnement.

Monsieur le Maire, je vous remercie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce sera rapide. Je soupçonne quel va être le vote du Groupe Front National sur ce rapport. Donc je voudrais juste m'étonner d'une chose par rapport à ce que vous avez dit, M. MAGGIO dans une longue intervention qui me répondait, vous avez mis à jour, de votre point de vue, beaucoup de choses qui tournaient autour du fait que tous ces projets sont des projets qui sont inutiles, coûteux et quelquefois même douteux.

Ce qui m'étonne, c'est la chose suivante. Vous n'hésitez plus, au moins à ce Conseil d'Arrondissements, à déposer des résolutions bis, c'est-à-dire qui donnent votre point de vue à vous sur comment sortir de la situation. Et sur tous ces rapports, vous votez systématiquement contre et puis vous faites des interventions orales pour dire : "ce n'est pas bien, il ne faut pas". Mais on ne voit pas ce que vous proposez concrètement par exemple, là, aux habitants de la Busserine.

Ce qui serait plus clair, c'est comme vous le faites pour d'autres questions, M. MAGGIO, de rédiger une délibération maintenant qui dit ce que l'on peut faire. Parce que, sinon, ce débat peut durer des années et des années, des siècles, on ne sait pas ce que vous pouvez faire pour ces populations, sauf à dire : la solution est beaucoup plus générale, elle est beaucoup plus vaste, ce qui est certainement probable, mais on ne sait pas là-dessus.

Maintenant, à propos des 3 A, à propos de l'archaïsme, M. MAGGIO, je suis très surpris que cela vous paraisse une caractéristique négative quand j'entends certaines personnes se réclamer de la résistance au protestantisme, je me dis que quand même l'archaïsme ne doit pas certainement être au même endroit que ce que l'on pense !

Monsieur RAVIER.- S'il n'y a pas d'autre intervention, nous pouvons passer au vote.

LE RAPPORT N° 15-28224-DAH - 15-111 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-28284-DAH - 15-112 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – Concession d'aménagement - ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Requalification du tronçon de l'avenue des pâquerettes situé hors ZAC - Approbation du programme des équipements publics et du dossier de réalisation modifiés - Approbation d'une convention de participation entre Marseille Provence Métropole / SOLEAM / Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du programme des équipements publics modifiés de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe.

Le programme des équipements publics de la ZAC approuvé au dossier de réalisation en 2006 prévoit entre autres la requalification de l'avenue des Pâquerettes dans le périmètre de la ZAC, en vue d'assurer la desserte du futur lycée de Saint-Mitre.

Il est apparu la nécessité de requalifier également un tronçon d'environ 30 mètres linéaires prolongeant l'avenue des Pâquerettes au-delà du périmètre de la ZAC. C'est pourquoi il convient d'actualiser le programme des équipements publics du dossier de réalisation sur ce point.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28284-DAH - 15-112 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28256-DGAVE - 15-113 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD
– Réaménagement du City stade de la Busserine - avenue Raimu - 14^e arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux -
Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16
jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du réaménagement du City Stade de la Busserine, situé avenue Raimu dans le 14^e arrondissement, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme. Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2015, à hauteur de 160 000 euros pour les études et travaux.

En effet, le City Stade de la Busserine est un terrain de proximité géré par la Mairie de Secteur qui se situe avenue Raimu dans le 14^e arrondissement, en plein centre de la cité de la Busserine. Ce terrain sert à ce jour de zone sportive ouverte pour les habitants du quartier.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI.

Y a-t-il des interventions sur ces 160 000 euros investis dans le réaménagement du City stade de la Busserine ?

Monsieur MARI.- Merci à M. MIRON !

Monsieur RAVIER.- Aux contribuables marseillais surtout ! Donc je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-28256-DGAVE - 15-113 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28188-DAH - 15-114 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD
– Approbation de la convention de financement
de l'association Compagnons Bâisseurs Provence pour la deuxième année (2015/2016) de son
opération d'auto réhabilitation accompagnée en copropriétés dégradées. (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de financement de l'association Compagnons Bâisseurs Provence, pour la deuxième année 2015-2016 de son opération d'autoréhabilitation accompagnée de copropriétés dégradées.

L'action des Compagnons Bâisseurs Provence a démarré pour la première année 2014-2015 le 15 février 2014 avec un développement progressif sur six copropriétés en difficulté, dont pour ce qui concerne notre secteur, Maison Blanche dans le 14^e, Corot dans le 13^e et les Rosiers dans le 13^e arrondissement.

Le bilan de cette première année est globalement positif puisque, le 30 juillet 2015, elle avait permis aux Compagnons Bâisseurs de mener 116 diagnostics techniques de logements, 128 interventions techniques dans les logements et 37 comités techniques de suivi de l'habitat.

Le bilan financier de cette opération s'élevait à 402 521 euros.

Ainsi, l'association Compagnons de Bâisseurs Provence demande une aide publique pour la deuxième année 2015-2016 de son opération d'autoréhabilitation accompagnée en copropriétés dégradées. La participation de

la Ville demandée sera ramenée à 100 000 euros, selon le budget qui est inscrit dans le document. Le total est de 400 301 euros.

Pour autant, même si cette action est d'une utilité sociale évidente, elle ne peut être encore plus efficace que coordonnée avec d'autres actions que pourront mener les pouvoirs publics dans l'avenir pour réduire les problèmes de gestion des copropriétés.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28188-DAH - 15-114 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28204-DAH - 15-115 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE LOGEMENT ET URBANISME – Engagement municipal pour le logement - Aides a la production de 13 logements sociaux en diffus - 3^e, 14^e et 15^e arrondissements - 34 bis, boulevard Boues - 4, 16 et 96, boulevard Casanova - 90, boulevard Charles Moretti - 50, boulevard Henri Maulini - 62, boulevard Paul Arene - 19 bis, rue de la Butineuse - 11, 19 et 28, rue Rouget de Lisle - 19 et 20 Hameau de Saint-Antoine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne l'aide à l'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux en diffus, dans les 3^e, 14^e et 15^e arrondissements.

Ces logements PLAI sont situés dans des copropriétés semi-récents, gérées par la société Habitat PACT Méditerranée. Dans notre secteur, 7 logements sont concernés. Le prix de revient de cette opération s'élève à 117 433 euros par logement. La Ville de Marseille, quant à elle, est sollicitée à hauteur de 5 000 euros par logement, soit 55 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28204-DAH - 15-115 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-28276-DF - 15-116 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt - OPH Habitat Marseille Provence / PSP 2013-2022 - Réhabilitation de 543 logements et construction de 34 logements. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Dans ce rapport la Ville de Marseille est sollicitée pour la garantie d'emprunt de la somme de 6 062 470 euros représentant le montant total de 7 prêts contractés cette année par le bailleur HMP et souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces garanties courent sur toute la durée du contrat de prêt et le remboursement intégral de celui-ci.

L'objet de cette opération concerne la réhabilitation ANRU et hors ANRU de 543 logements ainsi que la construction de 34 logements neufs.

Monsieur le Maire, merci de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28276-DF - 15-116 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-28278-DF - 15-117 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt - Logirem /

Picon Cade - Construction de 25 logements dans le 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- Avant de vous donner la parole, M. MAGGIO, parce qu'après il y a toujours un brouhaha, je voulais remercier l'ensemble des Services pour avoir préparé ce Conseil d'Arrondissements et particulièrement le Service Financier et son Directeur, M. CAMBIER, qui y a passé de longues heures, y compris une partie de son week-end, pour nous éclairer sur tous les points, à retrouver une déclaration, M. MARI, sur ce fameux million lorsque nous le présentions en avril 2015, vous nous aviez dit : "Vous ne pouvez pas nous opposer d'avoir vidé les caisses avant les municipales".

Monsieur MARI.- C'est vrai, mais vous êtes là depuis 14 mois !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais cela confirmait que le million que nous présentions, vous en étiez à l'origine.

Monsieur MARI.- Mais il y a encore 2015 !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais on vient de m'en prendre la moitié, nous sommes maintenant en octobre 2015, et ceci c'était en avril 2014. Et je vous rappelle que cela ne fait qu'un an et demi que nous sommes là ! Ce million, vous confirmez bien qu'il est de votre gestion, et même M. AIRAUDO d'ajouter : "Comme les collègues, je m'étonne du faible taux de réalisation et je sais qu'en grande partie vous n'y êtes pour rien puisque ce sont des reports de 2013 et qu'en 2013, c'était nos collègues Socialistes qui étaient au pouvoir". Voilà ! Que les choses soient dites !

(Réflexions simultanées de M. MARI, sans micro)

Monsieur RAVIER.- Et après vous direz que Madame la Sténotypiste n'a pas pu traduire ce qu'elle a eu des difficultés à entendre !

Je remercie donc les Services Financiers et son Directeur, M. CAMBIER. Je remercie aussi le Secrétariat des élus sous la houlette de Mme HABLOT, qui travaille dans des conditions difficiles, on gèle dans cette Mairie, tout le monde a froid.

Monsieur MARI.- Vous aviez un million d'euros !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais je pense aux administrés d'abord, même si une partie des agents de cette Mairie habite le secteur, j'essaie de faire pour le plus grand nombre. Mais vous voyez, on fait tellement pour les autres que l'on en arrive à avoir froid faute de chauffage dans la Mairie de Secteur, mais je ferai le nécessaire pour que cela évolue. Et le chauffage dépend de la Mairie Centrale.

Donc merci Mme DESPORTES, merci au Secrétariat des élus à et à mon Cabinet bien sûr, représenté ici aujourd'hui par Mme GUFONI. Merci à l'ensemble des élus qui se sont déplacés aujourd'hui, au public, merci à vous d'avoir assisté à ces débats et je donne donc enfin la parole à M. MAGGIO pour le dernier rapport, le n°117.

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie d'emprunt à hauteur de 55 % que la Ville accorde pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 580 693 euros que la société LOGIREM se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt, constitué de quatre lignes de prêt, est destiné à la construction de 13 logements PLUS et de 12 logements PLAI situés dans le projet Grand Saint-Barthélémy, dans le 14^e arrondissement.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28278-DF - 15-117 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

ADDITIF 1 REÇU HORS DÉLAIS PAR COURRIEL VENDREDI 16 OCTOBRE 2015 A 16 H 08
LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES

RAPPORT N° 15-28344-DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - UES Habitat PACT Méditerranée - Casanova - Acquisition et amélioration d'un logement sis 4, boulevard Casanova dans le 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N° 15-28346-DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - UES Habitat Pact Méditerranée - Belveste - Acquisition et amélioration d'un logement dans le 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N° 15-28334-DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOLEAM - Les Hauts de Sainte-Marthe 2^e partie - Création d'un quartier à vocation résidentielle dans le 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N° 15-28123-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014-2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N°15-28124-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire - Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Versement du solde des subventions de l'année scolaire 2014-2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N°15-28129-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (M.A.R.S.) pour l'année scolaire 2015-2016 - Approbation des 20 conventions d'objectifs conclues avec les associations pour l'année scolaire 2015-2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28132-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire - Convention fixant le cahier des charges et les modalités de fonctionnement des dispositifs Coup de Pouce Clé et Coup de Pouce Clém entre l'association Coup de Pouce, l'Education Nationale et la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28134-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire - Convention fixant le cahier des charges et les modalités de fonctionnement des dispositifs Coup de Pouce Clé et Coup de Pouce Clém entre l'association Coup de Pouce, l'Education Nationale et la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28179-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28191-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Financement 2015 Objectif Jeunes et Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Accueils de Jeunes - 3^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28251-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires - 3^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 5-28267-DGUAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programmation Politique de la Ville 2015 - 2^e Série d'Opérations d'Investissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28293-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Subventions d'équipements à diverses associations - 2^e répartitions 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28320-DAC

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles - 4^e répartition 2015 - Approbation des conventions, avenants de subventionnement conclus entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N 15-28322-DAC

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles - 5^e répartition - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

ADDITIF N°2 REÇU HORS DÉLAIS LUNDI 19 OCTOBRE 2015 A 16 H 05**LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES****RAPPORT N° 15-28364-DF**

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Château-Gombert - Boulevard René Chaïllan - Constitution d'une servitude de cour commune à titre gratuit au profit d'un terrain de la Ville par EIFFAGE Immobilier Méditerranée. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

RAPPORT N° 15-28364-DF

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Saint-Just - Rue Jules Vallès - Rue Jean MARSAC - Opération de Rénovation Urbaine Saint-Paul - Convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Cession d'un terrain à titre gratuit à l'Association Foncière du Logement - Retrait de la délibération n°08/1106/DEVD du 15 décembre 2008. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

RAPPORT N° 15-28364-DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - LOGIREM - Picon, Mattéi - Construction de 27 logements dans le 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

Monsieur RAVIER.- Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente fin de journée !
Et je remercie bien sûr les demoiselles de l'accueil pour leurs allées et venues micro en main et encore bravo à la sténotypiste pour son travail et à la vidéaste ! Un bravo général, merci à vous !
La séance est levée.

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.